

PREPS

PAROLES ET PRATIQUES SOCIALES

■ Revue des travailleurs sociaux ■

*L'insertion douce
Militants ou fonctionnaires ?
Quel avenir pour la déssectorisation ?
Syndicats, associations : quelles réponses face
aux mutations du social ?
Associations, élus au coude à coude
Pas-de-Calais, une assistante sociale et une
puéricultrice condamnées
Contribution au débat de l'après-convergence*



Dossier SYNDICATS, ASSOCIATIONS :
QUELLES REPONSES FACE AUX
MUTATIONS DU SOCIAL ?

14 F

N° 12

MARS - AVRIL 1985

Michel BAILLOT

Dépôt légal n° 49299
Commission Paritaire n° 64819

ISSN 0754.8761

Bimestriel

Édité par l'Association
Paroles et Pratiques Sociales
Loi 1901 - JO du 11.04.82

Directeur de Publication :
Philippe Mondolfo

Composition :
Anna Livia Plurabelle
119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Conception graphique :
Pierre Sahel

Imprimerie Borromée
9, rue Borromée 75015 Paris

Diffusion Librairies :
TROCME Brigitte

Diffusion tables de presse :
LEBELLER Régine
GERENTON Brigitte

Promotion Publicité - Annonces
LABATSUZAN Christian

Coordination collectifs/correspondants
Diffusion :
BAZIN Hugues

Collectif et Coordination

Région parisienne
Ouvert à tous, réunions les premiers
et troisièmes samedis du mois de 9h30
à 12h30 au 1, rue Keller-Paris 11ème
Vous pouvez contacter PEPS par
téléphone au 16.(1) 850.08.14

Collectif parisien :
BAZIN Hugues
DUFRESNES Jacqueline
GATÉ Rémy
GERENTON Brigitte
GRANGE Laurence
JACQ Annie
JAUNAY André
LABATSUZAN Christian
LEBELLER Régine
MONDOLFO Philippe
MOURIER François
PERAL Francisco
SELLIER Françoise
SERVANT Bruno
TROCME Brigitte
VERDNAUD Catherine

Les dessinateurs :
GUYENET Maurice
BAILLOT Michel

Correspondants
Edith FONTENEAU
7, avenue Gambetta
94400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 682.23.76
Pierre DURIEZ
Prévention Sp.
B.P. 1
27240 Damville
Tél. : 16.32. - 34.40.72

Région Champagne
Régine PONCET
12, rue de Challouet
10000 Troyes

Région Rhône-Alpes
Françoise DUBUST DUVER
« Les Vignes » - Saint-Cyr
07100 Annonay - Tél. (75) 32.03.17
BESSIAS H.P.
51, Chemin de Vassieux
69300 Calvire et Cuire
Tél. dom. (7) 808.38.35
travail (7) 828.87.67
PACHOD Lucien
DYZMAN Bernadette
74370 Argonny

Région Aquitaine
Philippe BOURGLAN
Résidence Compostelle M 52 G
33600 Pessac - Tél. (56)80.43.90

Région Picardie
Christian BULART
3, rue Alphonse Paillé
02200 Soissons
Tél. 16 - 23 - 59.78.24
I.F.E.S. Reims

Région Centre
Marie-France DUTHEIL
3, rue du Béarn
41000 Blois - Tél. (54)78.47.51
François MOURIER
« Les Mouches » Chassignolles
36400 La Chatre - Tél. (54)48.35.12

Reproduction des articles et illustrations
autorisée avec mention de leur origine et
adresse.

Tous les articles publiés expriment
exclusivement les opinions de leurs
auteurs.

Un moyen efficace d'aider votre revue :

ABONNEZ VOUS

Abonnements (8 numéros) - Soutien : 150 F et plus
- Simple : 100 F

Le numéro : 14,00 F+ 2,00 F de frais d'envoi

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire.

- Étranger Europe : 120 F
Autres pays : 140 F (par avion)

Pour toute correspondance, joindre un timbre.

Chèque à l'ordre de PEPS à retourner à :

Paroles et Pratiques Sociales - 1, rue Keller - 75011 Paris

en indiquant le numéro de départ de l'abonnement (numéros 1.2.6 épuisés).

NOM Prénom

Adresse : n° rue

Code Postal Localité

Profession

P.E.P.S

UN CARREFOUR D'IDÉES, DE PAROLES ET DE PRATIQUES

PEPS est née à l'initiative d'un groupe indépendant de professionnels et d'étudiants rassemblés en association.

Les Travailleurs Sociaux s'interrogent souvent sur leurs professions mais leurs propositions sont rarement transcrites, et les réponses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.

Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.

PEPS, un défi !

Notre existence et notre participation à la revue se fait moins sur la base d'un accord idéologique que sur la volonté de mettre en place un véritable outil qui bouscule les habitudes.

Nous pensons que les spécificités des Travailleurs Sociaux doivent s'exprimer dans un même lieu ; nous voulons, avec vous, faire exister une aire de mouvance et surgir autre chose, modifier les manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos formations par :

- *l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni conscience ni force collective.*

- *l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants politiques, idéologiques et syndicaux.*

- *la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.*

- *la mise en place d'une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.*

Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'engager sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de formation par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.

Nous avons maintes fois expliqué ce qu'était PEPS et ses objectifs. Mais ce que vous savez peut-être moins, ce sont les retombées d'une telle expérience.

En effet, PEPS constitue une initiative relativement unique dans le champ social dans la mesure où des Travailleurs Sociaux, professionnels et en formation ont monté et font vivre en dehors de leurs activités salariées une véritable petite entreprise qui conçoit son produit, le réalise et le vend.

PEPS s'autofinance totalement et distribue 12 000 F de rémunération tous les deux mois à une composphériste, un maquettiste, des illustrateurs, une imprimerie et un atelier de routage.

PEPS nous sert dans la période actuelle d'outil professionnel pour bousculer les habitudes et les pratiques du social. Mais, retombée secondaire de cette expérience, en créant notre entreprise de communication nous faisons aussi l'apprentissage d'un savoir-faire et de techniques qui vont devenir importantes pour la pratique de nos professions.

C'est ainsi que, avec les limites du bénévolat, nous apprenons à concevoir et à réaliser un produit journalistique, à gérer une entreprise et à trouver des financements, à prospecter des marchés, à promouvoir et à vendre notre production... autant de techniques transposables dans l'élaboration de projets et leur négociation avec les élus, le montage d'associations et de petites entreprises intermédiaires, le développement de la communication entre les TS et les populations...

PEPS joue ainsi le rôle d'une véritable formation intellectuelle et pratique aux techniques modernes de la micro économie et de la communication appliquée au travail social sans pour autant abandonner nos techniques traditionnelles, toujours nécessaires.

Les TS sensibles à cette démarche et désireux d'apprendre en collaborant avec nous sont les bienvenus à PEPS.

Pour tout contact, écrire à :
PEPS - Philippe MONDOLFO
1, rue Keller 75011 Paris
Tél. : 850.08.14

Philippe MONDOLFO
Assistant Social

SOMMAIRE

- p. 4 **L'INSERTION DOUCE**
Les stages d'insertion des 16-18 ans : plus un palliatif qu'une alternative à la crise institutionnelle, économique et sociale.
- p. 6 **ÇA M'ÉNERVE**
- p. 7 **QUEL AVENIR POUR LA DÉSECTORISATION ?**
La redéfinition du rôle de la circonscription structure le travail social autour du concept d'équipe.
- p. 8 **MILITANTS OU FONCTIONNAIRES ?**
Comment notre identité professionnelle peut-elle trouver sa place entre un fonctionnariat et une démarche militante ?
- p. 9 **DOSSIER**
SYNDICATS, ASSOCIATIONS : QUELLES RÉPONSES FACE AUX MUTATIONS DU SOCIAL ?
La C.G.T., la C.F.D.T., la C.F.P.S., l'A.N.P.A.S.E., l'A.N.D.E.S.I., l'A.N.E.J.I., l'A.N.E.D., ont répondu à nos questions.
- p. 18 **ASSOCIATIONS, ÉLUS AU COUDE A COUDE**
Des élus et des associations se réunissent dans le cadre des Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement : une initiative que chacun peut saisir à son niveau.
- p. 20 **CONTRIBUTION AU DÉBAT DE L'APRES-CONVERGENCE**
Quel est l'avenir du mouvement « Convergence 84 pour l'égalité » ou la recherche d'une nouvelle citoyenneté.
- p. 23 **PAS-DE-CALAIS, UNE ASSISTANTE SOCIALE ET UNE PUÉRICULTRICE CONDAMNÉES**
Le procès de travailleurs sociaux dans le Nord révèle qu'une vision rétrograde des pratiques sociales de terrain existe encore.
- p. 24 **INFOS**
- p. 25 **ODEURS D'ENCRE**
La revue de la presse, de l'édition et des revues.
ÉCHO DES LUTTES
- p. 28 **FORUM RASSEMBLEMENT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ACTEURS DE L'HISTOIRE A VENIR DU SOCIAL**
Comment agir au sein des institutions locales, départementales et nationales en regroupant nos expériences et en valorisant notre spécificité de travailleurs sociaux ?

L'insertion douce

Essai sur les stages d'insertion des 16-18 ans

L'avènement de la gauche au gouvernement a permis de poser plus nettement certains problèmes sociaux sans que des solutions radicalement nouvelles leur aient été apportées. L'insertion des jeunes est de ceux-là.

Il est somme toute logique que les équipes politiques sorties d'une longue période d'opposition veuillent résoudre ce qui leur apparaissait comme un dérèglement dû à la crise, une conséquence néfaste de la gestion de leurs prédécesseurs. Dans le domaine de l'insertion, comme en bien d'autres, l'idée transformatrice se mue en entreprise curative, la politique humaniste se limite au soin des plaies infligées au corps social par sa crise.

Ainsi, l'un des postulats étayant la nouvelle politique de formation — la conquête de l'autonomie par les jeunes — n'est-il pas en voie d'être une tendance structurant les actions d'insertion.

En dehors d'une évaluation du rapport de force social, qui relève d'une analyse politique globale, il convient d'examiner, dans le dispositif d'insertion nouvellement instauré, ce qui gêne la pratique d'une pédagogie de l'autonomie. La problématique initialement posée aurait pu être : l'autonomie individuelle peut-elle être gagnée par les jeunes dans les stages d'insertion ? Étant donné qu'ici l'analyse sociale de la population concernée n'est pas menée, on se contentera d'un énoncé de moindre étendue mais de portée réelle : la structure des stages d'insertion aide-t-elle les jeunes qui les fréquentent à acquérir leur autonomie ?

UNE « MÉDECINE DOUCE » POUR UN CANCER INSTITUTIONNEL

La réflexion instaurée en matière de politique d'insertion des jeunes et les mesures prises à sa suite ont été motivées par l'ampleur récente d'un phénomène social, devenu donc un problème pour la société : la marginalisation de la jeunesse prolétaire et sous-prolétaire, et, pour partie, de celle

issue de la petite-bourgeoisie déclassée.

Dans ce contexte, l'attitude gouvernementale s'apparente plus volontiers à la cure qu'à l'opération chirurgicale. En France, la logique de la démocratie délégative privilégie la négociation, l'aménagement légiféré, et le compromis entre les groupes sociaux. La tradition républicaine se maintient pour autant que ses représentants anesthésient toute radicalité potentielle. Avec l'évidence de l'habitude — mais non sans les errements du rafiot dans la tempête — l'État ménage les antagonismes en distribuant ses potions. Dans ses plans, l'accouchement de l'économie restructurée doit être sans douleur pour être accepté.

Les mesures conformes à cette disposition ne sont ni disciplinaires ni révolutionnaires, mais consensuelles. En ne taillant pas dans le vif on tente d'échapper à l'alternative entre le recours exceptionnel à la discipline sociale et l'ouverture d'un processus conduisant à la redistribution du pouvoir — et donc de la richesse — dans la société. Côté marginalisation, il convient alors d'obtenir le maximum de servitude volontaire ; côté réaction sécuritaire, il faut démontrer que la délinquance trouve sa limite dans la prévention. L'essentiel du dispositif prendra donc l'allure d'un traitement appliqué à une population malade.

LE LOUBARD DOIT TROQUER SON CUIR CONTRE UN BLEU

La thérapie en question visera à faire rentrer dedans ceux qui sont dehors. Au terme des soins le loubard doit troquer son cuir contre un bleu, le drogué sublimer ses angoisses par l'acquisition des unités capitalisables. Le noyau philosophique de cette politique ne peut être que l'intégration car les moyens d'une démarche plus éloi-

gnée du cadre social existant — donc plus en contradiction avec sa logique — ne sont pas réunis, et ne sont pas prêts de l'être.

Dans leur définition des critères de recrutement pour les stages d'insertion, les textes officiels insistent sur la situation d'échec des concernés : scolaire, professionnel ou familial, cet échec est conçu comme un malheur frappant les jeunes, une spirale descendante les entraînant, tel un tourbillon marin, dans les profondeurs insondables d'un malheur toujours plus grand. Des deux versions possibles de l'intégration, l'une charitable, l'autre répressive, seule la première est appelée à soutenir le discours officiel.

Il est courant d'incriminer la crise, et la déstructuration qui l'accompagne, dans l'ordre des causes du mal. Il est vrai qu'en rendant moins évidentes les chances de travailler, elle en restreint l'envie. Paradoxalement, le chômage fait découvrir aux enfants de la classe ouvrière l'inintérêt du destin de leurs parents, et donc du leur. En invalidant les lois morales qui contiennent habituellement la force au travail, la crise dévoile aux ex-futurs prolétaires la pauvreté morale et matérielle qui les attend. Du coup, le mécanisme social de sélection des exécutants se révèle être générateur de l'échec, et la crise son amplificateur.

UNE FONCTION DE SUBSTITUTION

Pour mener à bien le processus d'adaptation au salariat déqualifié, la structure d'insertion devra tout de même opérer une sélection parmi les jeunes en état de marginalisation. Pour l'instant, en attendant une connaissance statistique précise des premières actions de formation alternée d'insertion, nous devons nous contenter d'une évaluation empirique. En dehors du tri effectué au recrutement (où il s'agit d'écarter les « trop démotivés », et les trop atteints qui relèvent d'une institution spécialisée), la sélection se réalise en cours de stage. Déjà officialisé, en passe d'être multiplié, le « turn over » est couramment pratiqué : un jeune trop absent ou trop lent à réussir son entrée en entreprise, pérennisant donc sa situation « d'échec généralisé avec des difficultés d'ordre social » pour laquelle il a été choisi, est considéré au bout de quelques mois en rupture de contrat, et remplacé par un collègue pioché dans la liste d'attente de la permanence d'accueil. L'expérience semble montrer

qu'une moitié des stagiaires parvient dans le temps imparti au succès attendu : décrocher un contrat d'apprentissage. Le reste se partage entre ceux qui réussissent leur insertion dans la marginalité, ceux qui retournent à la zone plus ou moins en état de dépendance, et ceux qui passeront à une autre case du dispositif.

A peine créés, les stages d'insertion sont donc chargés d'une tâche habituellement dévolue à un ensemble d'institutions aujourd'hui marquées par la crise. Loin d'être seulement les victimes des contrecoups de la récession, ces appareils connaissent eux-mêmes une crise de fonction massivement ressentie. Au premier rang, l'école, qui dispense maintenant aux élèves le sentiment de n'apprendre rien d'utile. Son système de contraintes, devenu inefficace aux yeux de nombreux enseignants, n'apparaît plus justifié par le gain social qui découlerait de son respect. De la même manière, la discipline militaire semble désuète : à l'heure de la bombe nucléaire les impératifs de la défense peuvent difficilement l'accréditer. L'entreprise elle-même, qui est aussi son propre lieu d'apprentissage, n'a plus, pour la majorité de finalité motivante en dehors de la survie relativement confortable qui contente.

A cette crise des structures traditionnelles d'intégration, l'État répond d'urgence par la création de structures intégrantes de substitution. Celles-ci ont la même fonction que leurs grandes sœurs mais doivent s'en acquitter sur un autre mode. Car la crise fonctionnelle des institutions traditionnelles, doublée d'un refus net dans la jeunesse à leur encontre, motive une adaptation de l'intervention étatique. A l'intégration spécialisée par filières professionnelles, à la division entre le travail obligatoire et l'intervention personnelle, à la séparation des domaines entre l'affectif et le social, il est maintenant recommandé de substituer le global. Le partage des rôles n'est plus de mise : l'emploi et l'équilibre, la formation et l'écoute, l'initiation et l'initiative, la jeunesse marginalisée devrait tout trouver, tout acquérir dans sa nouvelle famille créée par l'État.

PLUS DE « PROFS » MAIS UNE PÉDAGOGIE GLOBALISANTE ET DES « FORMATEURS ».

Ainsi, sur la base de cette réforme partielle — et peut-être momentanée —

du cursus insertionnel de la jeunesse prolétaire, voit-on fleurir des projets pédagogiques globalisant la question à travers le prisme du psychologisme. Le problème à résoudre serait celui d'un passage de l'adolescence à l'âge adulte bloqué par la conjonction d'une défaillance familiale et d'un environnement tourmenté. L'appel à l'assistance, et la demande de reconnaissance prouveraient l'infantilisme attardé, et justifieraient le placement des jeunes dans de petites cellules de socialisation où des parents-formateurs, acceptant gentiment le transfert tout en préparant sa mort, feraient franchir aux retardataires, en six ou dix mois, le pas indispensable et irréversible.

On s'en rend bien compte : une psychothérapie est impossible dans ce cadre. Malgré quelques entretiens individuels qui glissent fréquemment vers le rappel à l'ordre, les animateurs interviennent le plus souvent seuls, à tour de rôle, devant leurs quinze stagiaires. En fait, une telle théorisation obscurcit la réalité des stages d'insertion en inversant les données constitutives de leur problématique.

Le manque de maturité — bien réel mais sans être une généralité absolue — trouve d'abord son origine dans la volonté chatrée, l'individualité réprimée, la création étouffée. L'incapacité à penser et ordonner son destin prend racine dans l'initiation asservissante dispensée — y compris par la famille — dans une société plus intéressée par la reproduction de producteurs dociles que par la production d'individus libres. Ici, l'adulte est l'être adapté à un ordre qu'il ne commande pas, la maturité est la soumission consentie, grandir, c'est prolonger son enfance (sa dépendance).

La crise ne crée ni n'accroît le fait ; elle le révèle par le désarroi qu'elle suscite chez ceux que l'habitude voulait encadrés.

L'INVASION DU PSYCHOLOGUE

Ce recours à la psychologie, pourtant peu prisée dans le système éducatif, signifie un parcours habituel de l'État. L'ambiance libérale que son attitude autorise, concrétise la montée en puissance de la nouvelle petite bourgeoisie intellectuelle dans les rouages administratifs et leur périphérie associative, notamment dans le domaine du social. La révolution culturelle de mai 68 dans laquelle cette couche s'est forgée, s'est traduite par l'invasion des

discours psychologique et psychanalytique se glissant dans les failles de l'analyse politique.

Le versant politique de cette dynamique — l'arrivée du Parti Socialiste aux affaires — précipite maintenant la prise en mains de la gestion de la société par cette petite-bourgeoisie psychologisante. Dans le traitement des marginalisés l'effet en sera l'instauration de l'insertion douce — au sens où il y a une médecine douce. L'écoute, la compréhension, la complicité, les rapports affectifs font désormais partie des recettes incitant les jeunes stagiaires à assumer un devenir peu mirobolant. Certaines formulations de la contestation pédagogique — telle la destruction du rapport éducateur-éduqué — sont même officiellement inscrites au répertoire de l'intégration en souplesse. Tout un secteur militant de l'action sociale est ainsi mobilisé dans la sous-traitance décentralisée du dessein normatif de l'État.

Car, qu'on ne s'y méprenne pas, le récent dispositif d'insertion ne se confond pas au babillage autogéré d'un terrain d'aventure. L'expérimentation pédagogique qui l'imprègne est soigneusement encadrée par des institutions rodées à la surveillance. L'administration centrale conçoit le projet, organise la structure, distribue les dividendes et contrôle l'application. En effet, et malgré un changement politique au sommet, les institutions conservent leur rôle de reproduction des rapports sociaux.

A — SE SOCIALISER

B — L'ENTREPRISE A PETITES DOSES

La première tâche du stage — signalée officiellement comme « l'élément déterminant » — est donc l'insertion dans l'entreprise. Deux papiers matérialisent cette volonté : les deux seuls que les responsables de stages doivent régulièrement remettre, dûment remplis, aux administrations de tutelle. Le premier, la liste mensuelle des présents et absents, sert à apprendre aux jeunes la valeur marchande de leur force de travail. Leur salaire (550 francs les six premiers mois, 700 au-delà) est diminué en proportion de leur absence. Ainsi peuvent-ils rapidement savoir que l'acquisition d'un maigre salaire dans son intégralité exige la fidélité au poste. Le second document, un cahier des charges rempli, signé et tamponné conjointement par

l'entrepreneur et les formateurs, prouve à l'État que ses stagiaires ne font pas l'usine-buissonnière.

L'essentiel est là. Un mois de « séquence-entreprise », un mois pour souffler. Les jeunes sont introduits à petites doses dans l'entreprise. Ou plutôt : l'entreprise est injectée délicatement dans la tête des jeunes. Cette intromission s'accomplit le plus souvent dans des unités de petite taille, où un peu de sociabilité persiste entre le patron et son employé, où l'erreur reste humaine et la discipline aménageable, où la complexité du processus de production n'entraîne pas une fonctionnalisation absolue des travailleurs. A l'ouverture de l'animateur psychologisé s'ajoute la souplesse de relations pas entièrement formalisées par la division du travail.

En renfort de cette inoculation par la pratique, les séances de regroupement apportent aux stagiaires le complément nécessaire à la panoplie du jeune prolétaire. Savoir se vendre et ne pas encombrer la circulation par l'inaptitude sont deux règles d'or pour l'exécutant qui souhaite limiter ses ennuis (non son ennui). On consacre donc des journées pédagogiques à cet enseignement de base : rédiger un *curriculum vitae*, améliorer l'orthographe par les dictées, opérer le calcul de son budget, repérer et aller seul à l'ANPE, s'informer sur les métiers, connaître les démarches administratives légales, assimiler les règles de fonctionnement interne d'une entreprise...

Le reste du temps de formation est le moment du « global », des activités motivantes, de l'initiative des jeunes. On leur propose des occupations fondées sur de nouvelles techniques du

développement humain : les moyens du théâtre, de la vidéo, de l'expression picturale ou corporelle sont employés à leur éveil. On suscite leur participation active, voire leur inventivité. Malgré de louables efforts et de bonnes intentions, cette innovation pédagogique est cependant frappée, au départ, d'une anémie fatale. N'étant pas le centre du dispositif, elle souffre de l'apathie propre aux figurants.

Le travail d'approche de l'entreprise dépense en effet le gros du temps et de l'énergie disponibles. Le quart — le tiers au maximum — de l'emploi du temps des stagiaires reste libre à la réalisation de soi. Les animateurs — généralement deux, dont un seul à plein temps — occupent tous les postes à la fois : ils écoulent la paperasserie, prévoient les activités, recrutent des intervenants extérieurs, cherchent des locaux adéquats, gèrent le budget, et... exercent leur métier de formateur. Cette absence de division des tâches, méthode très positive en soi, contrarie son objectif quand les pédagogues sont un et demi pour quinze jeunes, et que l'horaire est déjà tellement encombré.

Il en découle que les formateurs n'ont pas le choix : leur intervention pédagogique s'apparente alors aux tâches d'un professeur de l'Éducation Nationale. Pour assurer, ils s'astreignent à dispenser un enseignement unique et ordonner un travail identique à quinze personnes qui n'ont d'autre alternative que le respect — plus ou moins grand — de ces exigences. Aussi n'est-il pas rare de voir se recréer la discipline caractéristique de l'école dans ces stages qui deviennent alors une classe en modèle réduit. Du coup, les activités jugées les

moins décisives — ici : les moins en rapport direct avec l'entrée dans l'entreprise — tournent fréquemment à la récréation.

L'APPRENTISSAGE DE LA SURVIE

Dès lors, tout projet individuel n'est plus viable dans la mesure où l'occasion de le poursuivre systématiquement n'est pas créée. Le seul « projet personnel » mené à bien se résume à celui, prévu de longue date par l'administration, qui est consigné dans le « contrat négocié » que le jeune signe à son entrée en stage : accepter, à condition qu'on l'y mène par la main, de vendre sa vie en échange de la survie. La pédagogie de l'autonomie fait donc figure de sucrerie agrémentant cette « pédagogie de la réussite », et ce, en conformité avec la stratégie de l'État.

S'il est seulement question, ici, de la négation de l'autonomie, c'est que sa conquête active par les jeunes n'est au pire qu'un discours dévitalisé dans les propos officiels, au mieux un souci annexe, mais contraire aux besoins de l'ordre actuel. Faute de vouloir reconnaître les jeunes marginalisés comme opprimés, on développe leur dépendance. Une insertion critique dans la société doit pourtant être possible à travers la reconnaissance de l'oppression et la lutte pour sa suppression. Mais le dispositif d'insertion n'en est pas le lieu : il n'accueille nul apprentissage de la démocratie. Autrement dit : on ne s'y dispose pas à la transformation du réel.

Jérôme LECLERCQ
Animateur

Ça m'énerve

RÉPRESSION HIÉRARCHIQUE

Un étudiant stagiaire en Service social dans une D.D.A.S.S. départementale (d'Île de France) se heurte à la réalité de la hiérarchie !

Le narrateur est invité avant le début de son stage à des journées d'information D.D.A.S.S. réservées aux travailleurs sociaux du département pour leur présenter les différents services sociaux et chefs de service départementaux.

Le Conseiller général, délégué aux affaires sociales est intervenu. L'ambiance semblait « bon enfant », un micro-balladeur était à la disposition de ceux qui voulaient poser des questions pour mieux comprendre

et percevoir les nouveaux rapports de travail et compétences depuis la mise en place effective de la décentralisation.

Le stagiaire s'adressant au Conseiller général lui demande comment vont se concrétiser les nouveaux rapports entre TS-Salariés et Conseiller général-Employeur, comment des objectifs aussi différents que ceux de l'élu (être réélu) et ceux des Travailleurs sociaux (faire remonter les besoins, être catalyseur des actions de groupe) vont pouvoir se conjuguer ? La réponse est claire : « Il faudra appliquer la politique du Conseil général ou bien s'en séparer, 50 % du budget de fonctionnement du Département est utilisé au profit de 5 % de la population. C'est un déséquilibre ».

Dès la fin de la matinée, le conseiller technique vient trouver celui qui a osé dire « l'indicible » pour qu'il lui déclare son identité.

Ouf ! Ce n'est qu'un stagiaire : c'est moindre mal. Cela semblait bien étrange qu'un professionnel de son département se hasarde à tenir un discours différent de celui de l'institution.

Quelques jours plus tard, le Conseiller technique fit savoir au stagiaire par l'intermédiaire de l'Assistante de circonscription et sa monitrice qu'il serait à l'avenir indésirable en tant que professionnel sur le département et qu'il faudra qu'il calme ses ardeurs s'il veut pouvoir terminer son stage *in situ*.

Et si la D.D.A.S.S. devenait Direction Démocratique des Affaires Sanitaires et Sociales de *facto* et non *in texto*...

Il est permis de rêver surtout lorsqu'on sait que la dite conseillère technique donne des cours magistraux de pratique sociale dans différentes écoles de service social.

O.C.

QUEL AVENIR POUR LA DÉSECTORISATION ?

Dans un précédent article publié dans PEPS numéro 6 et intitulé « une expérience de circonscription plus proche des réalités locales », nous avons abordé le problème de la redéfinition du rôle des circonscriptions, de leur cadre géographique et des fonctions qu'elles remplissent.

Aujourd'hui, à la lumière de cette expérience, il apparaît que le travail mené se structure autour du concept d'équipe.

TRAVAIL DÉSECTORISÉ, AUTRE FORME D'ORGANISATION TERRITORIALE DU TRAVAIL SOCIAL

Nous avons approché ce problème sous un angle empirique celui d'une expérience de recentrage d'un travail de « type circonscription » sur le territoire d'une commune une équipe composée de différents travailleurs sociaux de la DDASS travaillant en collaboration étroite avec d'autres travailleurs sociaux et associations locales.

L'organisation territoriale était donc calquée sur les limites communales et, à l'intérieur de ces limites, l'équipe s'était répartie les tâches non pas traditionnellement par secteurs géographiques, mais plutôt par centres d'intérêt, par projets.

C'est ainsi que nous en étions arrivés à qualifier cette organisation par le vocable peu engageant de territoire déssectorisé.

Il faut préciser à ce sujet que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la démarche n'a pas été principalement de rayer de la carte communale des secteurs sociaux prédéfinis mais plutôt, à partir d'une démarche positive d'observation et d'analyse de la réalité locale, d'adapter la structure rendue la plus opératoire possible. C'est exactement l'opposition entre ce qui est pour nous une démarche négative et, ce qui serait une volonté créatrice positive constamment évaluée.

L'ÉQUIPE, UN RÔLE CENTRAL

Il s'avère, à l'analyse de l'action menée par l'équipe jusqu'à ce jour, qu'il a fallu tenir compte d'un certain nombre de données afin de construire cette nouvelle organisation. Le travail mené veut tendre vers une structuration du travail social autour du concept d'équipe.

Cette affirmation soulève un cer-

tain nombre de problèmes :

- quelle définition donner au concept d'équipe ?
- quel espace recouvre cette notion ?
- sur quelle base précise peut-on structurer le travail social ? (un territoire et/ou un projet, et/ou des

me et vice-versa. Ces deux aspects doivent être pensés simultanément en intégrant différents facteurs :

- répartition des rôles dans l'équipe,
- quelle légitimité institutionnelle a une telle équipe,
- conceptions et réalités du pouvoir au sein de l'équipe,
- quelle légitimité de l'équipe par rapport aux partenaires de terrain : élus, usagers, associations, administrations.
- quelles sont les fonctions institutionnelles à remplir et quels rapports avec les fonctions extra-institutionnelles ?

Ces variables ne sont pas exhaus-

MATINÉE-DÉBAT

L'association Paroles et Pratiques Sociales

organise

une réunion-débat sur le thème :

**« LA DÉSECTORISATION,
UNE ALTERNATIVE DANS LE TRAVAIL SOCIAL »**

Le samedi 20 avril de 10h à 12h 30

PEPS — 1, rue Keller — 75011 Paris — Tél. (1) 850.08.14

Métro Bastille ou Ledru-Rollin

Participation 5 F. Adhérent gratuit

objectifs et/ou des moyens) renvoyant au problème de la maintenance de l'équipe.

— quelle dimension donne-t-on ainsi au travail social ?

— comment concilier cette organisation du travail avec un travail comportant un certain nombre de mandats institutionnels et certaines pratiques « antédiluviennes » (liées à des images).

Ces mandats et ces pratiques induisent une certaine structure institutionnelle, l'établissement de circuits en fonction d'abord des besoins de la structure plutôt que de ceux de la collectivité, lieu de l'intervention des travailleurs sociaux.

Il faut donc penser à une organisation interne et externe de l'équipe, la première étant fonction de la deuxième

et peuvent être enrichies par la réflexion d'équipes de terrain qui fonctionneraient sur ce modèle ou un modèle approchant. Cet article devrait permettre d'introduire un début constructif sur cette organisation du travail social : ses objectifs, ses moyens, ses méthodes.

Ainsi, dans le cadre des activités de PEPS, nous proposons d'organiser une journée de réflexion sur le thème « la déssectorisation, un outil ou une méthode d'organisation du travail social d'aujourd'hui » ouverte à tous et d'abord à des équipes ayant adopté un mode de travail de ce type. (voir encadré ci-contre).

M. BASSET
*Assistant social polyvalent
DDASS de l'Aube.*

MILITANTS OU FONCTIONNAIRES ?

L'action sociale dépend pour une grande part des acteurs qui la mettent en place.

De ce fait, pour nous, travailleurs sociaux, nous interroger sur notre pratique, c'est aussi nous interroger sur notre identité professionnelle.

Quelle est — ou quelle sera — notre identité professionnelle ? S'agit-il de se conformer à un modèle ? Ou au contraire d'identifier des convictions personnelles quant au travail social ?... Questions légitimes au début de ma vie professionnelle... L'objectif de ma formation était-il de devenir technicienne du social ou bien, professionnelle engagée dans un processus social et œuvrant pour l'amélioration de celui-ci ?

Ces questions m'ont amenée à envisager et introduire une dimension militante dans la pratique de notre profession.

ASSOCIER MILITANTISME ET TRAVAIL SOCIAL

n'est pas une chose habituelle.

Alors, on se choque : « 39 heures par semaine suffisent amplement ! » (Ici, je suis d'accord avec vous). On conteste : « Pas question de militer dans (et pour) le boulot ». Mais, ne vous est-il jamais venu à l'esprit que les deux sont compatibles ? Faut-il choisir entre un rigide fonctionnariat (pris ici au sens péjoratif, je m'en excuse) et une démarche militante possible ?

On présente toujours le militantisme comme une activité parallèle au travail. Pourtant, tous deux peuvent être complémentaires et ne sont en aucun cas exclusifs.

En effet, le professionnel de l'action sociale et le militant agissent sur les rapports sociaux, ils peuvent donc aider à l'organisation d'un groupe, peuvent intervenir dans la résolution de conflits.

Bien souvent, ils sont les **catalyseurs privilégiés** des demandes ou des aspirations d'un groupe social, pour lequel ils peuvent choisir de devenir parfois les porte-paroles, les médiateurs.

L'action de l'un ou l'autre vise une **perspective de changement**, dans la recherche de solutions à une situation insatisfaisante ou pour l'amélioration de la vie sociale, de l'environnement,

des conditions de vie, des rapports sociaux...

A mon sens, une démarche militante dans un milieu professionnel suppose plusieurs prises de conscience :

- la reconnaissance d'une idéologie et l'identification de convictions ;
- le choix de confronter ces convictions à la réalité et le refus d'une neutralité rigide ou d'un non-engagement personnel ;

- la réalisation d'un équilibre entre un statut professionnel soumis à un contrôle hiérarchique et un rôle actif dans la perspective d'un changement souhaité.

Militer, c'est aussi **ne pas rester neutre**, ainsi, la fonction du militant sera de contribuer à une orientation. Cependant, on cite l'engagement du militant et d'autre part, on parle de neutralité du TS. Peut-on dire que les principes qui guident l'action sociale sont neutres ? L'action qu'urge AS entreprend sur son secteur, à travers les relations d'aide qu'elle établit, les projets qu'elle soutient... cette action, est-elle neutre ?

J'ai choisi pour illustrer cet article de porter un regard sur l'histoire du service social, elle nous fournit des exemples d'hommes et de femmes engagés dans l'action pour la mise en place d'un véritable travail social.

En effet, face à l'honorable dame patronesse si souvent mise en avant pour définir l'ancêtre de l'AS, on découvre au début de notre siècle tout un mouvement de « travailleuses sociales » (le terme est d'origine) qui ont lutté pour agir autrement.

C'est rarement sous le terme de militantisme que l'on rapporte leur travail. Et pourtant...

Les différentes étapes du mouvement des maisons sociales, sa mise en place, son aboutissement, ont bien des points communs avec une lutte militante. Cette vision sur une période historique du travail social me confor-

te dans mon idée de départ : le militantisme peut exister dans le travail social et surtout peut favoriser son évolution.

Ainsi, les maisons sociales et leur esprit d'action sociale. Grâce à elles, on assiste au passage d'une activité charitable, bénévole ou apostolique, vers une pratique professionnelle. Elles ont été sans aucun doute **acteurs de leur changement et par là-même : acteurs du changement de l'action sociale.**

Comment réintroduire cette dimension dans le travail social d'aujourd'hui et de demain, puis de la prendre en compte au même titre que d'autres notions utilisées par la profession ?

Parce que nous croyons en son efficacité et/ou dans ses potentialités, **ne devons-nous pas adopter une démarche militante ?**

En décrochant le D.E., je deviens AS aux yeux de la société, j'acquies un statut professionnel fixé par ma formation et par le contrat déterminé par mon employeur. Certes ce statut m'apporte une position dans la structure sociale, mais c'est par le biais du rôle qu'il s'inscrit dans le comportement. Etre militant dans la pratique du travail social, ne peut-il être un **rôle parmi d'autres de l'A.S.** ? Puisqu'en effet, on peut affirmer que le statut est lié à une pluralité des rôles, ou que le rôle laisse une marge d'initiative dans la manière que l'on choisit pour le tenir.

Ici se pose le problème de la liberté d'action. Celle du militant semble plus grande pour la simple raison que le TS est un salarié et qu'il dépend d'une institution. Cette appartenance suppose qu'il assume des tâches qui lui sont fixées par son statut. Mais, il est parfois facile de se retrancher derrière un pouvoir (quel qu'il soit). Si dans une logique gestionnaire, l'institution définit un cadre réglementé pour la pratique du travail social, elle fournit également des moyens d'agir.

Par ailleurs, la profession offrira toujours des marges de manœuvre, lesquelles sont le cadre privilégié de propositions d'actions ou d'initiatives. C'est dans cette zone d'autonomie, qui est aussi la plus proche du terrain et des usagers du service social, que peut s'exprimer un certain militantisme.

C'est à la fois une façon d'être et une façon d'agir, par la mise en œuvre de nos convictions dans le vécu et non dans le discours...

Anne MOUQUET
Assistante Sociale

SYNDICATS, ASSOCIATIONS : QUELLES RÉPONSES FACE AUX MUTATIONS DU SOCIAL ?

Voici le dernier volet d'une réflexion entamée par PEPS depuis plusieurs numéros concernant les axes de redéfinition de nos professions dans un contexte de crise.

Ce dossier présente les réponses des syndicats et des associations à un questionnaire en quatre points :

- 1. Quels sont les enjeux de la décentralisation pour l'Action Sanitaire et Sociale ?*
- 2. Quelles sont les répercussions des nouvelles politiques sociales (Ilots sensibles, lutte contre la pauvreté, comités de sécurité et de prévention) ?*
- 3. Quels sont vos projets en cours concernant les fonctions et les statuts des professions sociales ?*
- 4. Comment envisagez-vous l'avenir du travail social ou qu'est-ce que souhaite votre syndicat, association à ce sujet ?*

Nous restituons l'intégralité des documents obtenus en novembre-décembre 1984 auprès de la CGT, la CFDT, la CFPS, l'ANEJI, l'ANDESI, l'ANPASE et de l'ANED. Après plusieurs relances, nous n'avons pas eu de réponse de l'ANAS et de l'ANRC.

D'ores et déjà nous avons vu se dessiner au fil des dossiers des interrogations, des pistes de réflexion et des réponses, des moyens d'action... en fait tout un matériel concret nous permettant de ne pas désespérer dans la crise.

Pour prolonger ce travail, la revue PEPS et l'Association « Paroles et Pratiques Sociales », organiseront prochainement un forum-rassemblement de travailleurs sociaux « Acteurs de l'histoire du social » afin de fournir un lieu de mise en commun de toutes nos réflexions, expériences, initiatives pour trouver et approfondir les moyens d'agir ensemble. (Reportez-vous au texte de présentation en dernière page).

Équipe de travail :

J.M. GALLET, *éducateur*

P. MONDOLFO, *AS*

E. FONTENEAU, *formatrice*

C. VERDENEAU, *AS*

C. ABALAIN, *AS*

H. BAZIN, *AS*

J. DUFRESNE, *AS*

B. GERONTON, *AS*

CGT

Fédération du Service Public

Maison des Syndicats

263, rue de Paris 93100 Montreuil

Tél. : 851.83.74

Interview pour la Fédération de Madame Josette Botelan, membre de la Commission exécutive fédérale.

I Les enjeux de la décentralisation pour l'action sanitaire et sociale ?

Les enjeux de la décentralisation pour un secteur donné s'inscrivent dans les enjeux fondamentaux que cette réforme recouvre pour l'ensemble des compétences décentralisées. Ils ne peuvent en être dissociés.

Pour la C.G.T. la décentralisation

est une réforme profonde qui peut, soit être mise au service du Patronat ou gérer la crise, « faire avec » la crise, soit être un point d'appui pour des avancées démocratiques et pour la satisfaction des besoins sociaux, quel que soit le domaine de compétence concerné : l'enseignement, les transports scolaires, la voirie, les interventions économiques du département, et l'action sanitaire et sociale.

L'action sanitaire et sociale touche à de nombreux aspects essentiels de la vie de tous les jours, particulière-

ment en période de crise : aide sociale, aide sociale à l'enfance, prévention sanitaire, établissements sociaux et médico sociaux, services sociaux... et concerne non seulement les travailleurs sociaux mais tous les travailleurs d'un département qui doivent être entendus sur les choix du Conseil général dorénavant responsable de sa politique (financement, mise en œuvre), pour faire prendre en compte une véritable satisfaction des besoins.

La droite a pris toute la mesure des enjeux de la décentralisation qu'elle tente d'utiliser à son profit partout où cela lui est possible. Elle multiplie les déclarations sur l'insuffisance des moyens des collectivités territoriales alors que dans le même temps elle mène campagne contre le « trop d'État » le « trop de dépenses publiques » et pèse avec le patronat, de tout son poids, sur le Conseil général pour des

choix visant à la réduction des dépenses sociales (fermeture d'établissements, restrictions de prestations...) et à la rentabilisation financière du budget départemental au détriment des intérêts de la population du département de la même façon qu'elle pèse au parlement pour liquider les droits nationaux législatifs, acquis des luttes.

Les tenants de la politique de partage du travail et des revenus cherchent à redéployer le budget départemental en direction des Associations charitables et du bénévolat.

Le Gouvernement incite les collectivités à participer à l'effort de rigueur dont il donne l'exemple au niveau de l'État.

Ainsi les travailleurs et la population supporteraient de plus en plus le poids de la crise.

Cette question du choix du Conseil général est un terrain de lutte.

Des sommes importantes sont en jeu. Elles sont cependant insuffisantes pour répondre à l'accroissement et à l'amplification des besoins résultant du chômage, des difficultés croissantes des familles.

Les mécanismes de la compensation financière, évaluée sur la base des dépenses de 1983, n'ont d'une part, pas intégré l'évaluation des mesures financières nécessaires pour réparer les dégâts profonds causés par la politique de la droite dans ce secteur et d'autre part, les ressources transférées au département au titre de cette compensation sont peu évolutives — la dotation générale de décentralisation est indexée sur la T.V.A. et soumise aux variations de la consommation liée à la crise.

Les entreprises, responsables de la situation dramatique de nombreuses familles sont épargnées, par les mécanismes de financement de l'action sanitaire et sociale. La C.G.T. propose aux travailleurs d'exiger une réforme des finances locales incluant la rénovation de la taxe professionnelle — seul impôt établissant un lien juste entre les entreprises et les collectivités locales — faisant participer les entreprises aux charges qu'elles créent.

Les travailleurs sociaux sont concernés par l'appel des travailleurs de la C.G.T. à une vigilance accrue concernant les choix budgétaires du département dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, à exiger une concentration démocratique, intégrant les travailleurs et la population du département.

2

Les répercussions des nouvelles politiques sociales (Ilots sensibles, luttes contre la pauvreté, comités de sécurité et de prévention) ?

La C.G.T. est d'accord avec toutes les mesures qui vont dans le sens de la prise en compte des besoins sociaux.

Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité qui visaient à simplifier les procédures et à accélérer le passage d'un droit à un autre iraient dans le sens de nos demandes sur ce point si elles étaient complètement mises en œuvre. Par ailleurs, nous attendons encore une réponse concrète à la demande d'une allocation de 41,40 F par jour aux chômeurs non indemnisés, démunis de ressources, entre autres mesures immédiates à prendre.

Fondamentalement, c'est la réduction du chômage, la création d'emplois qu'il faut viser.

La C.G.T. a fait des propositions dans ce sens.

Les travailleurs sociaux qui sont pour l'autonomie des personnes, contre l'assistantat ne peuvent pas y rester indifférents.

La désindustrialisation d'un département c'est le développement de l'assistance, l'augmentation des besoins sociaux et dans le même temps, la diminution des ressources de la collectivité territoriale. Il faut sortir de la crise.

3

Vos projets en cours concernant la fonction et les statuts des professions sociales ?

Les travailleurs sociaux territoriaux relèvent des titres I et III du nouveau statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

Les travailleurs sociaux départementaux étaient jusque là démunis d'un véritable statut. La C.G.T. a pris une part décisive par ses propositions, ses interventions, ses actions à la création de ce nouveau statut qui représente une avancée démocratique considérable.

4

L'avenir du travail social ou ce que souhaite votre syndicat à ce sujet ?

Le service public d'action sociale doit occuper toute la place qui lui revient dans le cadre des compétences des collectivités territoriales.

La décentralisation devant être l'occasion de l'extension et de l'amélioration du service public, doté des moyens en équipements, en personnel en matériel correspondant aux besoins des services et de la population.

Les tentatives de réduction des crédits et de privatisation se multiplient. L'avenir à ce sujet dépendra du poids des travailleurs et donc aussi des travailleurs sociaux contre ces tentatives.

Le travail social doit être un travail d'équipe interdisciplinaire, de travailleurs sociaux titulaires, qualifiés, rémunérés en fonction de la reconnais-

sance de leur qualification dans la grille nationale et unique des salaires de la Fonction Publique dont nous demandons la remise en ordre, accédant à la formation professionnelle, prenant en compte les données concrètes de la vie de la population (replacées dans le contexte socio-économique) le rôle des élus, le rôle des organismes paritaires, l'exigence d'une concertation sur l'ac-

tion sanitaire et sociale dépassant les travailleurs sociaux et incluant l'ensemble des travailleurs interprofessionnellement par la représentation des organisations syndicales au sein d'une structure consultative auprès du Conseil général.

*Propos recueillis pour PEPS
par Edith FONTENEAU*

Mais en revanche trois grands points négatifs apparaissent :

1. sur la question des statuts des personnels :

— risque de déconventionnement des personnels (sortie des conventions collectives), d'où, va se poser le problème de l'évaluation du travail social, c'est-à-dire se poser le problème de fait, de la crédibilité du travail social. (l'exemple du devenir des clubs de prévention est tout à fait caractéristique à ce sujet).

En revanche, le risque de déqualification est actuellement dû à la crise de financement de la protection sociale.

2. séparation entre le sanitaire et le social, (ex : psychiatrie, médecine scolaire, compétence État, alors que l'Action sociale départementale les concerne).

A la fédération santé sociaux, nous nous interrogeons beaucoup sur les conséquences de cette séparation.

3. danger de l'électoratisme : ce qui nous renvoie directement à la question de nos forces. Qu'est-ce qu'on va pouvoir impulser localement ?

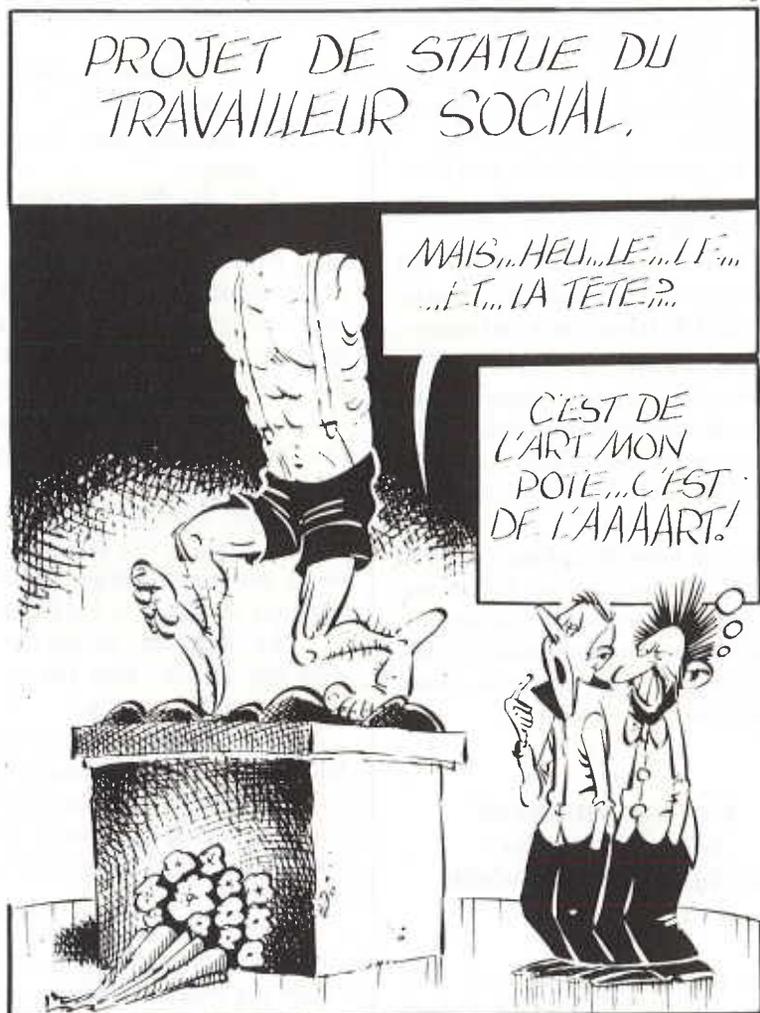
Par ailleurs, d'une manière générale, il faut bien voir que pour la décentralisation vont se poser à nous travailleurs de la santé et du social, les mêmes questions de rapport de force qu'auparavant. A un pouvoir central national, peut se substituer un pouvoir central départemental ».

2

Les répercussions des nouvelles politiques sociales (Ilots sensibles, luttes contre la pauvreté, comités de sécurité et de prévention) ?

« En ce qui concerne les ilots sensibles et la lutte contre la pauvreté, quelle que soit l'imperfection des mesures, vue l'urgence des situations, nous ne pouvons pas nous permettre de mettre en avant nos critiques, alors qu'il s'agit de répondre à des besoins immédiats.

En revanche, pour les comités de sécurité et de prévention, la C.F.D.T. considère positivement cette création, car elle permet aux travailleurs sociaux d'exercer une coordination, entre eux et avec les intervenants sociaux. C'est aussi concrètement la mise en place d'une reconnaissance du travail sur le terrain tant par les autorités locales



CFDT

*Fédération Santé Sociaux
(Établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux, services de voisinage, secteur associatif)
26, rue de Montholon 75009 Paris*

Interview de Françoise Duheymes et Marc Dupont, responsables de la Fédération Santé Sociaux

**1
Les enjeux de la décentralisation pour l'action sanitaire et sociale ?**

« Les enjeux sont importants. Deux grands points positifs :

1. avoir en face de soi des gens

qui décident ;

2. se positionner sur les décisions d'orientation d'Action sociale.

Donc, pour nous cette loi sur la décentralisation offre la possibilité aux usagers et aux professionnels, s'ils le décident, de peser plus largement sur les choix d'Action sociale.

C'est dans le Comité Départemental d'Action Sociale que pourront négocier, voire se confronter les usagers, les professionnels, les financiers et les décideurs.

que par la population. Restriction faite, bien évidemment, des questions liées aux problèmes d'applications locales ».

3

Vos projets en cours concernant la fonction et les statuts des professions sociales ?

« Avant d'aborder les statuts et les fonctions, il faut parler de la formation. La C.F.D.T. continue son travail de proposition dans ce domaine. Nous sommes toujours pour la mise en place de formations, avec Tronc Commun, par unités capitalisables, afin de permettre :

- une réelle complémentarité des travailleurs sociaux,
- des possibilités de recyclage,
- des possibilités de passerelles d'une profession à une autre.

Nous pensons qu'il faut maintenir des formations avec des intervenants professionnels entre autres ; qu'il faut garantir une certaine autonomie afin d'offrir des diversités de formation en fonction des demandes. Université ou pas, la grande question, pour nous c'est celle de structures de formation garantissant la mise en œuvre de ces objectifs et de ces moyens.

De toute manière, pour la CFDT, quelles que soient les difficultés liées aux statuts et aux formations, elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des obstacles pour défendre l'amélioration de la qualité des services rendus, bien au contraire. L'un n'allant pas sans l'autre.

Nous sommes bien conscients qu'entre la nécessité de l'évolution des prises en charge des besoins dans le secteur sanitaire et social, et celle de prendre en compte les intérêts des personnels, la conciliation est très difficile. D'autant plus qu'actuellement les salariés, ne sont ni moteurs des restructurations, ni même associés.

STATUT : nos projets :

La C.F.D.T. continue son travail pour obtenir une Convention Collective Unique (C.C.U.) pour l'ensemble du secteur sanitaire et social (cf. Congrès de Nancy en 1971). (Vaste travail, puisqu'il y a dans le secteur santé, social : 25 conventions collectives, sans compter statuts municipaux, départementaux, etc...).

Entre 73 et 77, des signatures

communes dans les conventions 66, 51, 65, ont abouti à la signature de textes conventionnels communs. A Annecy, en mai 83, dernier congrès, il a été décidé que la concrétisation de l'idée de C.C.U., devait s'effectuer par étape. C'est-à-dire, qu'actuellement, nous travaillons sur le regroupement du secteur sanitaire et social en 4 pôles :

1. secteur public
2. secteur non lucratif (51-66)
3. secteur lucratif
4. secteur de voisinage (autour de la convention des centres sociaux SNAECSO).

Le principal obstacle est d'obtenir que les chambres patronales acceptent de se réunir...

Il faut bien préciser que ce travail ne signifie pas pour autant la recherche d'un statut de travailleur social unique.

FONCTION : la C.F.D.T. souhaite désormais prendre davantage en compte les spécificités de chacune des professions sociales, afin de contribuer au dépassement des réflexes corporatistes.

Cette nouvelle politique de prise en charge des professions dans le secteur sanitaire et social devrait aboutir à une meilleure confrontation des salariés entre eux, donc une plus grande solidarité entre travailleurs ».

4

L'avenir du travail social ou ce que souhaite votre syndicat à ce sujet ?

« L'avenir du travail social ? ou, les objectifs du travail social ?... ! Ce que nous souhaitons, c'est un travail social qui corresponde mieux aux besoins des usagers.

Ce qui nous paraît manquer le plus actuellement, c'est la responsabi-

lisation des usagers tant dans le secteur sanitaire que dans le secteur social.

Le rôle du travail social doit être dans l'insertion sociale des gens et non dans la pérennisation des ségrégations.

4 axes privilégiés :

- l'intégration scolaire,
- l'intégration professionnelle des handicapés,
- l'insertion sociale des jeunes (16-25 ans),
- le maintien à domicile des personnes âgées,
- l'insertion dans l'environnement.

Avec la décentralisation (voir réponse n° 1 ci-dessus), il y aurait une possibilité de mettre en place des lieux de confrontation afin d'élaborer collectivement des réponses appropriées aux besoins. Tout dépend, d'une part du contenu de la loi particulière ; d'autre part, de la capacité des équipes syndicales à prendre leur place localement.

Pour l'instant, peu d'indices d'appréciation sur la prise en compte de ce processus, puisque les Conseils généraux attendent la Loi Particulière.

En tout cas, ce qui est clair, c'est que les élus sont pris de court sur les questions sociales...

En revanche, sur la question des personnels, dans plusieurs régions, on a pu noter que les Conseils généraux ont tenté d'imposer la sortie des conventions collectives (voir réponse n° 1 ci-dessus).

Nous ne sommes donc ni pessimistes, ni optimistes, mais très conscients des enjeux et des risques. La C.F.D.T. est bien déterminée à prendre toute sa place dans cette mise en place de la décentralisation ! ».

Propos recueillis pour PEPS par Edith FONTENEAU

CFPS

Confédération Française des Professions Sociales
3, rue de Stockolm 75008 Paris

(La C.F.P.S. concentre actuellement 17 groupements-associations, syndicats, etc... voir encadré ci-contre).

Interview de Monsieur Salomon, délégué général de la C.F.P.S.

1

Les enjeux de la décentralisation pour l'action sanitaire et sociale ?

« Je répondrai non pas au nom de la C.F.P.S., car notre confédération est avant tout un regroupement où chaque association a sa propre position, mais personnellement, dans l'exercice du mandat de Délégué général que m'a confié la C.F.P.S.

La décentralisation, je suis pour.

Mais je pense que le grand danger qui se profile pour l'Action sociale, c'est celui de la technocratie. D'où, pour les travailleurs sociaux, la nécessité première de savoir négocier des compromis entre les réalités institutionnelles et la légitimité (élus). D'où, également, savoir de plus en plus se situer par une certaine compétence dans ce domaine. Cela implique donc qu'il y ait une reconnaissance sociale de ces travailleurs sociaux, ce qui renvoie à la question du statut du travailleur social ».

2

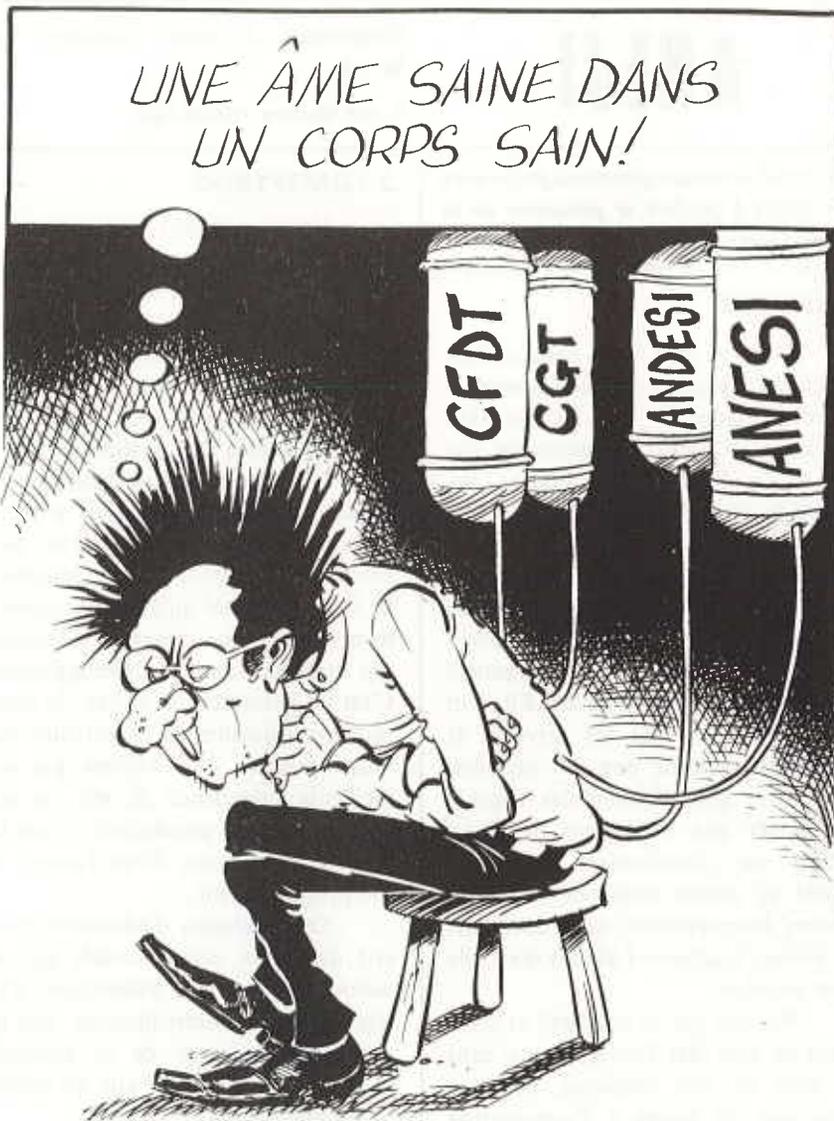
Les répercussions des nouvelles politiques sociales (Flots sensibles, luttes contre la pauvreté, comités de sécurité et de prévention) ?

« On doit être présent dans toutes les instances mises en place (voire à notre place).

Trop souvent, on constate que l'intervention des travailleurs sociaux arrive trop tard. Aussi toute possibilité de prévention primaire ou secondaire est-elle à renforcer.

LISTE DES GROUPEMENTS ADHÉRANT A LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONS SOCIALES (Juin 1984)

- Association des assistant(e)s de service social des Postes & Télécommunications
- Association des assistantes chefs de service social des administrations de l'État et des collectivités locales
- Association nationale des délégués permanents à la tutelle (A.N.D.P.)
- Association nationale des personnels de l'action sociale en faveur de l'Enfance et de la Famille (A.N.P.A.S.E.)
- Association nationale des professionnels en économie sociale et familiale
- Association nationale des travailleuses familiales
- Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants
- Fédération nationale des médecins salariés, contractuels et fonctionnaires (C.G.C.)
- Mouvement chrétien des professions sociales
- Syndicat national des psychologues
- Syndicat national des assistants scolaires
- Syndicat national autonome des assistants sociaux des administrations de l'État (F.G.A.F.)
- Syndicat national autonome des assistants sociaux des services départementaux (F.G.A.F.)
- Syndicat national chrétien des assistantes et assistants sociaux (C.F.T.C.)
- Syndicat national des travailleurs sociaux (C.G.C.)
- Union des syndicats de médecins de centres de santé (soins & prévention)
- Membre associé : Association départementale des travailleurs sociaux des Landes.



(L'attente de la demande, ce vieux rêve des travailleurs sociaux est parfois à abandonner...).

Cependant la vigilance s'impose, car dans toute forme d'intervention institutionnalisée dans le travail social, il existe un risque de perversion. Cette vigilance doit s'armer de formations pluri-dimensionnelles, permettant d'être en position de force dans les négociations. Donc, tout se tient, STATUT-FORMATIONS-STATUT ».

3

Vos projets en cours concernant la fonction et les statuts des professions sociales ?

« La C.F.P.S. a adressé un projet de statut au Ministère et attend encore une réponse. Ce n'est pas une histoire récente. Madame Questiaux en a reçu un, Monsieur Bérégovoy également. Sans réponse... Nous attendons maintenant celle de Madame Georgina Dufoix ».

4

L'avenir du travail social ou ce que souhaite votre syndicat à ce sujet ?

« Finalement, je suis tout de même optimiste. D'importantes mutations sont en cours dans notre société, voire des changements.

Je pense que de plus en plus le social aura une fonction de médiation. D'où, les professionnels du travail social, ne seront-ils pas davantage des médiateurs de changement au lieu d'être des acteurs de changements ? Car qui peut dire actuellement où sont et quelles sont les forces de changement ? En tout cas, ce qui me paraît s'imposer de manière persistante, c'est la lutte contre les systèmes technocratiques qui ferment les possibilités de changement ».

Propos recueillis pour PEPS par Edith FONTENEAU

ANEJI

Mouvement d'Action Éducative et Sociale

9, rue Mayran 75009 Paris

L'ANEJI, suite aux questions proposées par PEPS a préféré se présenter de la façon suivante :

1. HISTOIRE

C'est en 1947 que naissait l'Association Nationale des Éducateurs de Jeunes Inadaptés sous l'impulsion d'Henri JOUBREL, Commissaire National des Éclaireurs de France, responsable de la branche Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, et auteur de quelques ouvrages sur l'éducation. Cette association a donc vu le jour dans le courant d'idées d'éducation nouvelle qui a pris consistance dans les années qui suivirent la libération. Elle fut ainsi remarquée par les services de l'UNESCO comme une des organisations non gouvernementales capable d'apporter aux définitions de l'éducation une contribution non négligeable et donna naissance à l'Association Internationale des Éducateurs de Jeunes Inadaptés (AIEJI) dont elle reste membre.

Poussée par la nécessité et comblant un vide réel, l'association a, dans la suite de son existence, consacré beaucoup de forces à l'organisation des professions éducatives, contribuant de cette manière à leur reconnaissance et à leur prise en compte officielle. C'est ainsi qu'elle a engagé et signé les accords UNAR-ANEJI en 1958, accords qui sont à l'origine de la convention collective de 1966, quand les syndicats se sont progressivement substitués à l'association dans ce domaine. L'ANEJI n'a d'ailleurs jamais cessé pour autant de référer son action aux besoins des personnes auprès desquelles ses membres exerçaient leur activité.

Il était donc logique que ce travail d'organisation achevé, et d'autres institutions, notamment syndicales, ayant pris le relais, notre association renoue avec ses origines. Un travail de réflexion sur la situation de l'éducation spécialisée dans la vie sociale était mené en 1976 à Sète. Il en sortait une plateforme de constats et de propositions qui contribuèrent à redéfinir en 1979 l'ANEJI par une modification de son intitulé et de ses statuts, comme un mouvement d'action éducative, ce qu'elle est aujourd'hui pleinement redevenue.

2. CONCEPTIONS

Un mouvement éducatif se distingue d'abord par ses conceptions de l'éducation. Celles-ci se regroupent en gros autour de deux logiques de l'homme : une logique conservatrice qui tend à normaliser les individus au sein d'un groupe ou une logique dynamique qui fait confiance à l'expression des différences. C'est dans cette deuxième logique que notre mouvement se situe. Pour nous, éduquer, c'est avant tout croire aux capacités de développement de l'individu quel qu'il soit, et notamment quelles que soient les difficultés qui surgissent dans ce développement. C'est lui permettre au travers de situations quotidiennes de reconstruire une image positive de lui-même par une meilleure conscience de soi, de son histoire, de ses possibilités : c'est lui donner les moyens d'être l'acteur de son propre devenir.

Cette mission d'éducation s'inscrit dans une *action sociale* qui, en dehors de toute idée d'assistance, d'intégration ou de normalisation, doit favoriser l'autonomie de la personne dans sa participation à une vie sociale plus communautaire.

Ceci suppose une formation des professionnels éducatifs et sociaux qui ne saurait être purement technique, mais qui devrait, à partir d'une démarche dialectique, favoriser des engagements et des choix politiques, ce terme étant pris dans son sens le plus large. C'est à ces conditions que la formation permettra aux professionnels et aux divers partenaires de l'action sociale d'être des éléments de changement dans l'environnement où se situe leur action.

3. MOYENS D'ACTION

L'ANEJI, mouvement d'action éducative et sociale, s'inscrit délibérément comme un mouvement :

— *militant* visant à lutter contre toutes formes d'exclusion et de ségrégation.

En participant à la réflexion et à la mise en œuvre d'une action éducative, sociale et culturelle plus communautaire permettant une relation nouvelle entre les individus.

En intervenant auprès de toutes les instances concernées en particulier

des pouvoirs publics pour promouvoir et souligner les grandes lignes de son action auprès des personnes en difficulté.

— *de formation et de recherche* pour contribuer à développer la capacité de ses membres à exercer leurs responsabilités professionnelles et militantes. Mettre en rapport dialectique les idées éparses, l'action et la théorie, la réalité quotidienne et les intentions politiques.

Nos thèmes de travail et d'action, qui sont reliés aux conceptions permanentes que nous avons précisées, s'articulent aussi sur l'actualité. C'est ainsi que :

— sans condamner les structures existant aujourd'hui, nous pensons à la recherche et à l'acceptation de structures nouvelles plus adaptées aux besoins des personnes qui les sollicitent. L'innovation sociale nous paraît une nécessité constante, et nous préconisons pour le développement de l'action sociale les contrats sur objectifs à durée limitée qui peuvent être mis en place rapidement, et peuvent se renouveler à moindre frais,

— nous défendons les techniques qui favorisent les relations humaines, à condition qu'elles soient utilisées non comme des leviers de manipulation, mais comme des moyens de conscientisation et de libération des personnes et des groupes,

— nous recherchons la concertation qui permet à tous les partenaires concernés d'exprimer leurs souhaits, leurs désirs, expression qui nous semble devoir servir de fondement à l'élaboration d'une politique sociale décentralisée, et suppose donc une vie démocratique réelle,

— nous préconisons un modèle d'organisation du travail où les responsabilités de chacun puissent s'exercer sans soumission aveugle à un pouvoir dominant qui aliénerait tout sens de l'initiative, tout sentiment de liberté créatrice,

— nous prônons la compréhension de l'intégration comme respect et entretien des différences, et non comme assimilation à une image normative (ce qui situe notre travail auprès des émigrés d'une certaine manière, ce qui nous fait rechercher la collaboration des enseignants...),

— nous prônons celle du travail comme élément d'épanouissement des facultés actives et créatrices, et non comme élément unique de productivité et rentabilité, ce qui nous fait jeter

un certain regard sur le CAT, la formation professionnelle, les expériences de mise au travail...

— nous prôtons celle de la justice comme élément de garantie des droits des personnes, dans une procédure contradictoire, où l'expression reste possible, où la compréhension des causes ne soit pas exclue, où le justiciable soit entendu sans que son acte ne soit considéré sous l'angle de la vengeance ou celui du mépris,

— nous proposons à tous ceux qui le souhaitent de réfléchir avec nous aux valeurs actuelles qui sous-tendent notre action et construisent une éthique de l'action, à partir de laquelle nous repérons ses possibilités et ses limites.

Partout et en toutes circonstances, nous défendons l'engagement, la responsabilisation, la souplesse nécessaire des structures, pour que circule la vie, la transparence de la gestion, la décentralisation des décisions, la circulation de l'information.

4. SUPPORTS PRINCIPAUX

Des rencontres, séminaires, journées d'études autour de thèmes de réflexion, d'approfondissement technique, d'analyse qui prennent leurs sources à partir de questionnements des membres du mouvement, des praticiens de l'action éducative et sociale, des orientations de la politique sociale.

Des actions en direction des pouvoirs publics qui concrétisent la présence du mouvement dans les débats relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'action sociale.

Des conseils techniques aux équipes du travail éducatif et social, aux lieux d'expérimentation.

Une revue mensuelle « Liaisons », où dans chaque numéro est développé sur une trentaine de pages un dossier portant sur un thème technique, politique en discussion à l'intérieur du mouvement. Des documents d'actualité, réflexions, analyses diverses complètent chacun des numéros.

affaire d'administrateurs et de professionnels, l'action sociale devient celle des élus locaux pour une bonne part.

Elle devient un élément politique, c'est-à-dire un objet de débat de la vie sociale, au même titre que l'économie ou l'école.

L'enjeu profond est au cœur de la décentralisation : la démocratie locale, l'action sociale seraient-elles confisquées par quelques notables ? Vont-elles au contraire, pouvoir se jouer en tenant compte de la volonté des populations à travers les associations de quartiers, de locataires, des familles, des consommateurs... ?

Tous sont plus ou moins intéressés à l'affaire bien au-delà de leur rôle de contribuables puisque ce sont leurs voisins, leurs enfants, leur quartier sinon eux-mêmes qui sont concernés.

Pour les responsables de services ou d'établissement cet enjeu entraîne une autre façon de travailler. Il faudra justifier son travail dans des termes nouveaux, négocier son financement avec d'autres interlocuteurs, prendre en compte de nouvelles « demandes » et sans doute reconstruire profondément leurs structures de travail.

2

Les répercussions des nouvelles politiques sociales (Ilots sensibles, luttes contre la pauvreté, comités de sécurité et de prévention) ?

Les répercussions sur les milieux professionnels :

1. L'obligation de travailler avec d'autres partenaires eux-mêmes peu habitués à collaborer, cela à cause du caractère interministériel de ces actions mais aussi à cause de l'implication des élus et de mouvements divers comme l'éducation populaire. A cela s'ajoute l'intervention de professions avec lesquelles le contact est pour le moins réticent, par exemple les instituteurs des GRETA dans les opérations 16-18 ans.

2. La prise en compte de nouvelles populations (chômeurs en fin de droits par exemple) dans leur contexte : un quartier, une cible.

3. L'affrontement des difficultés créées par ce nouveau « croisement des compétences » comme dans les comités de prévention de la délinquance où l'état agit en lien avec les maires dans le champ de compétences du département.

ANDESI

Association des Directeurs
d'Établissements et Services
pour Inadaptés
14, rue du Puits-de-l'Ermitage
75005 Paris - Tél. : 535.25.36

Point de vue personnel de P. Thomas,
délégué général de l'ANDESI

1 Les enjeux de la décentralisation pour l'action sanitaire et sociale ?

Des quatre enjeux que je détaillais dans le numéro 47 de *la Marge* (Pouvoirs, Finances, logistique et usagers), le quatrième me paraît être en fin de compte le plus important.

Mais il peut se dire en d'autres termes : l'enjeu c'est la déspecialisation de l'action sociale puisque d'une

QUELLES RÉPONSES FACE
AUX MUTATIONS DU SOCIAL ?





3

Vos projets en cours concernant la fonction et les statuts des professions sociales ?

Nous n'avons pas actuellement véritablement de projets concernant les fonctions et les statuts. Mais nous nous sommes déjà prononcés pour une formation comportant un tronc commun et une adaptation en cours de carrière à diverses fonctions.

L'émiettement des professions sociales est contredit par la pratique des « équivalences » dans l'embauche et des pratiques professionnelles souvent identiques sur le terrain.

Le grand handicap des professions sociales tient à leur manque de souplesse et d'adaptation à des rôles sociaux qui se modifient avec l'évolution sociale. Aussi leur difficulté générale à entrer dans la vie économique les rend actuellement peu crédibles.

4

L'avenir du travail social ou ce que souhaite votre syndicat à ce sujet ?

Il vaut mieux parler de ce que nous souhaitons car l'avenir paraît

plutôt ressembler fort à aujourd'hui, pas de véritable unité aux objectifs communs pour les politiques sociales attachées à des groupes ciblés avec des modes d'intervention concurrents et une communauté d'idéologie que cachent mal des groupes d'intérêts opposés dans la lutte pour le pouvoir.

Ce qui me paraît souhaitable appartiendrait à une conception de développement social. Encore faut-il s'entendre sur ce mot qui ne se confond pas avec celui de progrès. L'on pourrait modestement résumer en disant que le rôle du « travail social » consisterait à permettre à chaque citoyen d'exercer pleinement ses droits et devoirs. C'est une définition modeste qui ne suppose pas la fin des exclusions ni la disparition des conflits sociaux mais simplement de mettre en place des moyens qui permettent aux populations en difficultés de ne pas être complètement désarmées face aux misères de toutes sortes. Les idées centrales du développement communautaire constituent un modèle qui illustre assez bien cette perspective. Cela ne fera en aucun cas disparaître les détresses individuelles mais leur permettrait peut-être d'être mieux entendues et moins vouées aux diverses formes de relégations que nous connaissons actuellement.

ANPASE

Association Nationale des Personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance
Siège administratif :
93, rue d'Esquermes 59000 Lille
Tél. : (20) 93.53.61

1

Les enjeux de la décentralisation pour l'action sanitaire et sociale ?

Nous constatons que la départementalisation des missions de l'Aide sociale à l'Enfance est une décision gouvernementale qui ne semble pas avoir été préparée sérieusement avec l'ensemble des acteurs professionnels.

Il est à redouter que l'Aide sociale à l'Enfance, sur un nombre croissant de départements, n'aie plus les moyens d'offrir un service public de qualité.

2

Les répercussions des nouvelles politiques sociales (Plots sensibles, luttes contre la pauvreté, comités de sécurité et de prévention) ?

Les politiques de prévention sociale impulsées par l'État ne risquent-elles pas de prendre l'aspect de coût publicitaire en discontinuité avec les politiques départementales ?

3

Vos projets en cours concernant la fonction et les statuts des professions sociales ?

Nous souhaitons que les professionnels qui remplissent des missions de service public et relèvent d'un statut de fonction publique puissent à tout le moins bénéficier d'une formation de service public reconnue de qualité.

4

L'avenir du travail social ou ce que souhaite votre syndicat à ce sujet ?

Peut-on espérer un bon usage de la rigueur appliquée à l'action sociale ?

ANED

Vice-Président : M. Jean-Marie Gallet
 DDASS de Paris
 12, rue de la Collégiale 75005 Paris
 Tél. : 570.12.68 poste 300 ou 401

Association Nationale des Éducateurs
 DDASS

Siège social :
 UDOPSS - 8, avenue Notre-Dame
 06000 Nice

Président : M. Roman Peuffier

L'A.N.E.D. et la DÉCENTRALISATION

Qu'est-ce que l'A.N.E.D.

L'A.N.E.D. est une Association récente dont la déclaration au J.O. remonte au 13 avril 1983.

Objet de cette déclaration : promouvoir les fonctions socio-éducatives des Éducateurs spécialisés en milieu ouvert et Travailleurs sociaux exerçant dans la fonction publique D.D.A.S.S.

Son origine

L'initiative de ce regroupement conjoncturel n'est pas fortuite, et se comprend sur la base de plusieurs constats longuement exposés par ses membres au plan national.

Constats sur le plan du statut et de la fonction :

— Sur quelles bases juridiques les Éducateurs spécialisés étaient-ils employés ?

— Dans quelles proportions numériques et par quelles fonctions ?

— Quelles analyses socio-éducatives actuelles pouvions-nous dégager au regard de nos pratiques professionnelles dans le cadre de la fonction publique D.D.A.S.S. ?

Une première enquête effectuée par un groupe d'Éducateurs spécialisés des Alpes Maritimes au niveau national et départements d'Outre-Mer, permit ainsi de mettre en exergue de nombreuses disparités tant sur le plan matériel (grilles indiciaires différentes, congés, etc...) que sur le plan de la fonction.

Ses Objectifs : Un statut vers quelles fonctions ?

Dans un premier temps... Prendre en compte la grande réforme de statut général des fonctionnaires à l'intérieur de laquelle s'inscrit plus précisément l'examen des futurs statuts particuliers nationaux.

Dans cette perspective, il fut décidé à l'unanimité de créer l'Association A.N.E.D. représentative de notre catégorie professionnelle et dont l'activité essentielle consistait et consiste toujours à présenter et discuter avec les Ministères un avant-projet de statut particulier pour l'intérêt de notre profession.

Si l'objectif poursuivi (réflexion statutaire de notre profession) reflète un consensus général de l'Assemblée, celle-ci ne prétend pas pour autant « bien s'en faut » vouloir se substituer à des instances syndicales que chacun peut, bien naturellement, saisir en sa qualité de militant.

Par ailleurs, nous savons tous que si cette reconnaissance statutaire est indispensable, nous ne pouvons ignorer qu'elle s'inscrit sur deux toiles de fond... la *Décentralisation* et les *nouvelles orientations comprises dans le IXème plan*.

La mise en place de la décentralisation aura forcément des répercussions tant au niveau économique que social.

Aussi dans le domaine social, compétence de la nouvelle répartition des compétences au niveau régional, départemental ou communal, comment la diversité et la spécificité des acteurs

sociaux seront-elles prises en compte ?

Quelles seront les structures de concertation qui permettront de déterminer les orientations socio-éducatives souhaitables qui s'inscriront dans le cadre du IXème plan ?

Les actions sociales de demain devront tenir compte de la dimension éducative qui, dans son approche technique, présente une universalité non réductrice au domaine de l'enfance comme on a trop souvent voulu la cloisonner.

Aujourd'hui, les éducateurs spécialisés exerçant en milieu ouvert auprès des familles dans les D.D.A.S.S. s'interrogent toutefois quant à la *nature de la fonction éducative* qui leur sera impartie dans un contexte de crise économique.

Le regroupement associatif de notre catégorie professionnelle devra ainsi favoriser l'émergence d'un consensus national au niveau de notre technicité qu'il nous faudra ensuite négocier sur le plan local.

Au cœur de la décentralisation

Souhaitée ou non... la politique décentralisatrice qui sera mise en application nous laisse entrevoir ou deviner (seulement...) quels pourront être les nouveaux enjeux de demain.

L'A.N.E.D. intervient dans ce contexte au même titre que d'autres associations ou collectifs désireux de saisir au mieux ces enjeux plutôt que d'adopter une position fataliste (politique de l'autruche).

Un employeur commun : les D.D.A.S.S., une même profession (éducateurs spécialisés en milieu ouvert), non reconnue antérieurement sur le plan statutaire ont favorisé la création de cette Association dont les objectifs pluriels s'élargiront très probablement à l'avenir.

Il appartiendra à l'Assemblée constituée de définir la continuité de son orientation... A.N.E.D....

A SUIVRE...

IL N'Y A PAS D'ABONNÉ AU 567.55.44
 — Ministère des affaires sociales —

1ère sonnerie :

— Allo, le Ministère des Affaires sociales ?

— Oui, monsieur

— Bonjour, je voudrais avoir quelqu'un susceptible de me renseigner sur une opération intitulée : BANLIEUE 89.

— Ne quittez pas...

2ème sonnerie :

— Allo, oui, bonjour, je voudrais une personne susceptible de me renseigner

à propos d'une opération qui vient de débiter, et patronnée (a priori !) par le ministère des Affaires sociales. Elle s'intitule BANLIEUE 89.

— Non, je ne connais pas... Je vais vous passer un autre poste.

3ème sonnerie :

— Bonjour, je voudrais... etc...

— Mais, Monsieur, vous êtes au ministère de l'Industrie !!... Je vais vous passer le ministère concerné.

4ème sonnerie : Coupé !

Alors, rebelote, j'ai erré de poste en poste, de quidam administratif en chef de

bureau qui, au lieu de répondre à ma demande d'information me questionnait :

« Mais, monsieur, de quoi s'agit-il exactement ? Vous n'en savez pas plus ? (air très étonné !).

Le résultat : au bout de la N-ème sonnerie, j'ai été aiguillé sur le standard. (Admirez la pirouette).

Devant mon insistance, celui-ci m'a passé le poste du service de presse, cela sonnait éternellement occupé...

Conclusion : ne traitez pas en Affaires...

Sociales par téléphone. Cela n'aboutira qu'au ministère des PTT (via la facture !).

ASSOCIATIONS, ÉLUS

Au coude à coude

62 171 associations sont réglementairement domiciliées à Paris ! Ce chiffre donne une idée de l'importance que les citoyens attachent à la vie locale ou nationale, et du rôle énorme que peuvent jouer les associations dans tous les domaines quotidiens.

LE RÔLE DES CICA

Nous vous rappelons que le nouveau statut de Paris, Lyon, Marseille a prévu la création dans chaque arrondissement d'un comité d'initiatives et de consultation (CICA) réunissant les représentants des associations d'intérêt local qui en font la demande.

La loi stipule que les représentants des associations participent, s'ils le sollicitent, aux débats du Conseil d'arrondissement avec voix consultative.

Les élus et associations réunis au coude à coude dans des CICA (Comités d'Initiatives et de Consultation d'Arrondissement) pour faire connaître les besoins de la population et promouvoir une meilleure vie locale : une initiative que chacun peut saisir à son niveau.

Paris - Lyon - Marseille au rythme des CICA, inutile de vous croire en T.G.V., le parcours est plutôt celui d'un train de banlieue, s'arrêtant à chaque association traversée ; un parcours qui ne trace pas de perspectives grandioses mais s'installe près des besoins de chacune des associations.

VIE ASSOCIATIVE, TU M'INTÉRESSES

Les associations, plus de 36 000 naissent chaque année, une tous les 1/4 d'heure. Sur Paris, il en existe plus de 60 000 dont 20 000 d'intérêt parisien ; sur celles-ci, 3 500 environ, reçoivent des subventions.

Patrice-Henry DESAUBLIAUX, Conseiller Délégué auprès du Maire de Paris pour la vie associative nous a fait part de son opinion sur les CICA. Elles se réunissent une fois tous les trois mois (parfois tous les deux mois) sur un thème principal (pour le XXème arrondissement : le problème de l'immigration), chaque choix de thème dérivant du « tempérament des Élus, de la nature des Associations représentées et du type d'Arrondissement con-

cerné. Trouver un terrain d'entente, c'est parfois « impossible », alors les élus tranchent. Une solution : former des commissions de travail par centre d'intérêt ; c'est le cas dans quelques arrondissements (VI, XI et XIXèmes).

UN MIROIR DE LA VIE LOCALE

Le domaine des Associations est vaste : certaines émanent des besoins directs de la population, d'autres rendent un service social public ou semi-public, parfois très institutionnalisé. Dans les CICA, toutes peuvent être représentées ; le Conseil d'État a autorisé la participation des associations politiques ou syndicales. Ce mélange ne favorise pas toujours le débat et nuit à l'efficacité.

Malgré cette diversité, au départ, quelques-uns avaient mis un grand espoir dans les CICA : qu'elles pourraient être un instrument privilégié de la promotion locale et du débat municipal entre Associations et Élus. Puis la déception est venue tempérer, qui a permis de recentrer la place et le rôle de cette instance consultative, qui a surtout rappelé que ces comités « n'épuisent pas le débat démocratique mais sont un miroir de la vie associative locale, un lieu de rencontre et non pas un moteur pour la vie associative ». Et aussi une possibilité de « mieux connaître les élus et inversement ».

Il y a le danger du « panier à crabes ». Car il y a là de petites associations qui cherchent reconnaissance et subventions, d'importantes associations qui veulent imposer leur présence et dont il faut parfois « décoder le langage », des élus qui font entendre leurs positions politiques, et toutes soucieuses de garder une part d'indépendance. Avec cette volonté de participer à la vie locale et à la représentation de certaines catégories de populations, les CICA se font une chambre d'écho de tous les besoins locaux : très divers mais aussi conflictuels.

UN DÉLÉGUÉ A LA VIE ASSOCIATIVE

Dans ses fonctions, Monsieur DESAUBLIAUX entend encourager le développement des petites associations qui obligent à se remettre en cause, font preuve de spontanéité et souvent plus proches des besoins locaux ; elles sont « le poil à gratter de la vie locale ». Si celles-ci ont proliféré après « les années 68 », c'est qu'elles ont bénéficié d'un préjugé favorable sur la vie politique et syndicale qui aujourd'hui se trouve marginalisée. Sans doute, une volonté de ne pas se laisser manipuler.

A un autre niveau, les grandes mobilisations nationales viendraient, selon lui, d'un réseau existant dans la vie associative (cf. l'essor des radios libres, la manifestation sur l'école libre, etc...).

Cependant, il importe avant tout de préserver l'autonomie et l'indépendance des associations, d'éviter dans les CICA la trop grande politisation et une trop forte institutionnalisation.

Autre volet de cette action, la possibilité d'octroyer des subventions : un même tarif pour toutes, 1 045 F, et pas de reconduction systématique sans examen de l'action avec comme atout-maître des réalisations ou projets qui doivent coller à la vie locale. Une subvention qui tient à éviter la visée électoraliste. La fidélisation des subventions pour gagner des électeurs, le délégué n'y croit pas.

UN ENSEMBLE PLUS VASTE

Les CICA font partie d'un ensemble plus vaste : la Commission des Méthodes de la Concertation Municipale créée après les Municipales de 1983. Elle a choisi d'étendre les voies du partenariat dans plusieurs directions.

— Le projet d'une Maison de la communication locale (ou sociale) qui sera une extension d'un réseau de maisons de quartiers.

— Et d'ici avril 1985, l'organisation d'États généraux de la vie locale qui auront pour objectif de présenter dans chaque arrondissement l'ensemble des services publics, semi-publics et privés sous forme d'expositions, de débats ou colloques, avec la participation des associations et des élus : des « opérations portes ouvertes ».

Cette mise en valeur de la vie associative est un « investissement démocratique » et exige « un effort de communication et d'information, elle permet de reconstituer de nouvelles solidarités ».

DAMNED! JE SUIS ENCORE
ARRIVÉ TROP TÔT!!



L'ENJEU SOCIAL DU LOCAL

Toutes ces initiatives, aussi limitées soient-elles, par la présence d'un grand nombre d'associations locales participantes, par les commissions de travail qui permettent de faire se rencontrer élus et représentants des associations favorisent le jeu social qui ne peut être que conflictuel dans notre société mais capable de se faire l'écho des préoccupations et des intérêts des populations perçues localement et quartiers par quartiers.

C'est pourquoi certaines associations de travail social participent déjà à ces instances : à l'écoute des besoins de leur clientèle par le truchement des groupes représentés, dans un souci de percevoir de nouvelles modalités d'action et dans la perspective d'une meilleure concertation entre élus et travailleurs sociaux ; décentralisation oblige !

Peut-être une occasion à saisir pour mieux nous insérer dans le tissu local avec tous les accrocs éventuels.

Propos recueillis auprès de
Monsieur DESAUBLIAUX
par R. GATÉ
Assistant Social

LES DOSSIERS DE PEPS ET PRINCIPAUX ARTICLES

- Numéro 1* : DÉCENTRALISATION : LA PAILLE ET LE GRAIN
L'argent : Lien social ou institutionnalisation de la dépendance ?
- Numéro 2* : ILOTS SENSIBLES : DE L'ÉTAT PROVIDENCE AU QUARTIER DE SOLIDARITÉ
Formation 16-18 ans / Le Coral
- Numéro 3* : QUELLE(S) FORMATION(S) POUR QUELS TRAVAILLEURS SOCIAUX ?
Éducation surveillée : « Il reste des verrous à faire sauter »
- Numéro 4 : LA FORMATION : L'AVENIR D'UNE GALÈRE
Le mal d'identité d'une profession mystifiée : Les éducateurs
- Numéro 5 : ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS ET MAL D'IDENTITÉ
Formation : la bourse... et la vie ou le problème des stagiaires
- Numéro 6* : ENFANCE MALTRAITÉE : LES CONDITIONS D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL DE SECTEUR
Une expérience de circonscription plus proche des réalités locales
- Numéro 7 : VIEILLESSE INNOVATION ET VIEILLESSE RÉELLE
La prévention ; mutation ou disparition / Effets de la décentralisation
- Numéro 8* : L'ÉCONOMIE SOCIALE : DES TRAVAILLEURS SOCIAUX CRÉATEURS D'ENTREPRISES
Les écoles d'assistants sociaux : quelles perspectives ?
- Numéro 9 : CIRCONSCRIPTION-COORDINATION : QUEL AVENIR ?
Des sages-femmes et l'IVG / Enfance maltraitée
- Numéro 10 : NUMÉRO SPÉCIAL SUR LES MUTATIONS DANS LE TRAVAIL SOCIAL
Assistants sociaux, Éducateurs, Animateurs et Formateurs ont écrit sur l'avenir du social
- Numéro 11 : LES ÉLUS FACE AU SOCIAL : CONCURRENTS OU PARTENAIRES ?
Travail social en Inde et en France / Justice et secret professionnel

Le dossier du prochain numéro sera sur le travail social en milieu psychiatrique.

*Numéros épuisés mais disponibles sous forme de photocopies : 20 F. port payé
Autres numéros : 16 F. port payé
Abonnement pour 8 numéros : 100 F (indiquez le numéro de départ de l'abonnement)

Chèque à l'ordre de PEPS,
Paroles et Pratiques Sociales - 1, rue Keller - 75011 Paris

CONTRIBUTION AU DÉBAT

DE L'APRES-CONVERGENCE

Nous sommes quelques-uns qui avons été parmi les organisateurs de Convergence 84 à vouloir tirer enseignements de l'initiative qui nous a rassemblés pendant plusieurs mois.

Non seulement pour faire un bilan politique, mais aussi pour ouvrir la discussion sur les perspectives et les propositions pour l'avenir.

Nous voulons poursuivre le débat ouvert par *Convergence 84*, mettre sur la table les problèmes posés pour trouver, à partir des acquis et des difficultés rencontrés, une nouvelle base d'unité et de volonté politique commune qui puisse déboucher sur des actes concrets.

D'autres contributions et d'autres propositions enrichiront le débat et les formes que prendra l'après-Convergence seront sans doute diverses et multiples.

Convergence 84 n'a pas été une initiative comme les autres. Elle a tenté de mettre à l'épreuve une stratégie adaptée à une conjoncture difficile qui correspondait à la volonté de faire émerger dans l'opinion un mouvement social et politique pour l'égalité, indépendant, et associant toutes les communautés.

Cette stratégie prenait donc pour interlocuteur privilégié l'opinion publique et tentait d'y relancer un débat d'idées. Partant des inégalités et des exclusions vécues par « les communautés immigrées », elle mettait en avant l'exigence de l'égalité pour tous, y compris pour les Français vivant dans les mêmes situations. Elle a pratiqué cette stratégie à l'intérieur d'elle-même associant comme partenaires à part entière dans une initiative pour l'égalité des gens qui vivent l'inégalité et l'exclusion dans leur chair et d'autres qui ont choisi ce combat politique-là, toutes communautés confondues. Elle a enfin utilisé positivement le symbolique, comme moyen de « frapper un bon coup l'opinion publique ». Les « mobs » et les « rouleurs », les noyaux de différentes origines ont — tant bien que mal — fonctionné comme moyen d'identification et de mobilisation. « C'était du théâtre improvisé », disait un de ses initiateurs. Prendre la France entière comme scène de théâtre est, avouons-le, d'une audace inouïe. (Et nous aimons l'audace...)

Pour tout cela, Convergence 84 a été un événement national, couvert inégalement par les médias nationaux et régionaux qui a rassemblé à son arrivée à Paris, le 1er décembre 1984, 50 000 personnes. De ce point de vue-là, le pari était réussi.

Cependant, force est de constater que l'initiative a été vécue de manière différenciée par l'opinion. Certains n'y ont vu qu'une nouvelle édition de la Marche (le rassemblement annuel des Beurs...), d'autres n'ont encore aujourd'hui pas compris le sens et le contenu de la démarche.

Convergence s'était fixée des objectifs qui se sont parfois révélés contradictoires ou inatteignables dans l'immédiat : mobilisation des communautés qui sont habi-

tuellement en retrait du débat politique en France, objectif de constitution d'une carte de France des revendications, lien avec la première génération des travailleurs immigrés.

En désignant sur la place publique — principalement voire uniquement — le rôle négatif du discours et des pratiques de l'anti-racisme traditionnel, la fin de Convergence a pu apparaître comme une négation des aspirations qu'elle portait. Ceci étant, Convergence 84 reste une initiative originale jusque et dans la manière dont elle a fait écho au niveau national d'une crise idéologique de la gauche et de ses institutions. Pour ces raisons, Convergence 84 a fait et fera date, marque une avancée, quoiqu'en disent ses détracteurs, dans la capacité d'initiatives et de débats qu'elle a suscités.

1 Les questions posées par convergence 84 :

L'AFFIRMATION DU CARACTERE MULTI-CULTUREL ET MULTI-NATIONAL DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE :

Convergence 84 a réaffirmé — après d'autres — un fait de société aujourd'hui incontournable : la société française est constituée d'habitants d'origines et de nationalités diverses. L'élément nouveau et inacceptable pour une partie de l'opinion et pour l'ensemble de la classe politique, est que beaucoup parmi ces habitants qui vivent ici depuis longtemps, ou qui sont nés ici, ne souhaitent pas acquiescer la nationalité française.

Autant le slogan « Pour une France plurielle » laissait subsister une ambiguïté (certains ont pensé que Convergence 84 était un mouvement impulsé par des gens qui voulaient devenir Français et qui demandaient le respect de leur identité culturelle), autant le mot d'ordre « Ni rejet, ni assimilation » allait au fond des choses en affirmant cette exigence du maintien d'un lien avec la nationalité d'origine.

Cette exigence est en grande partie le résultat de la domination coloniale : la moitié de l'immigration est constituée de personnes originaires des anciennes colonies dans lesquelles la France a puisé un matériel humain de forces productives. Pendant très longtemps, le « mythe » du retour subsistant parce qu'encore peu pratiqué, la question ne se posait pas dans ces termes, les immigrés se considérant eux-mêmes comme de passage.

Les jeunes, quant à eux, ne raisonnent pas par rapport à une situation coloniale qu'ils n'ont pas vécue mais le lien avec le pays d'origine de leurs parents se recrée en réaction au racisme, à la chasse au faciès. Ils ne veulent pas prendre la nationalité française parce qu'ils ne veulent pas « se vendre ». C'est un problème d'intégrité physique et morale. Leur présence massive dans la rue le 1er décembre — au-delà de l'adhésion à Convergence 84 — signifiait : « Les sales gueules descendent dans la rue ».

Or, les idées de « société interculturelle », de « société multi-raciale », très largement reprises par le gouvernement et les forces politiques (Chirac ne vient-il pas de reconnaître récemment la richesse de la société multi-raciale française... à venir), gommant cette dimension essentielle : les communautés, à travers une mémoire divisée, une identité diffuse, se raccrochent toutes au fait national. Un fait national lié pour certaines aux luttes d'indépendance des peuples du Tiers Monde dont elles sont issues contre l'État impérialiste français.

La Nouvelle Calédonie est là pour rappeler comment l'histoire française a plongé et plonge encore ses racines dans une domination coloniale et impériale sanglante !

Le slogan de la Marche des Beurs de 1983 « Habitants de cultures et d'origines différentes, pour une France solidaire », est le prototype de ce que peut cacher le projet d'une société « interculturelle » : tous Français sous la bannière tricolore de l'État national, avec le « folklore culturel » en sus ! La « fin des immigrés » en quelque sorte... au bout de deux ou trois générations.

« L'interculturel » enfin, renvoie à une situation statique, comme si les identités nationales des différentes communautés existaient une fois pour toutes et qu'il n'y avait plus qu'à les assembler pour en faire un patchwork. Pour les jeunes de la deuxième génération comme pour les Français, l'identité est aujourd'hui en question, elle est à trouver, à faire.

La résistance à prendre la nationalité française se double aujourd'hui d'une crise du modèle assimilateur dominant. Les valeurs universelles de la République française sont en lambeaux et « l'identité française » est en miettes. Le modèle auquel elles se réfèrent est celui d'une situation historique précise et qui a été de courte durée : les années 50-60, années d'expansion et de changement structurel de la société. Les anciennes valeurs détruites par le développement du capitalisme et l'urbanisation, le passage des campagnes aux villes n'ont pas été remplacées d'un point de vue idéologique et social. L'expansion économique à elle seule faisait référence. Aujourd'hui, le capitalisme en crise, à la recherche d'un nouveau souffle appelé « modernité », met en relief cette perte d'identité et de valeurs.

Seule la reconnaissance du caractère multinational de la société française, qui disjoint la nationalité de la citoyenneté, permet une dynamique où Français et immigrés, ensemble, cherchent à construire une nouvelle identité.

**L'EXIGENCE DE L'ÉGALITÉ
POUR TOUS :**

Convergence 84, à travers le thème de l'égalité, a cassé la logique du soutien des Français aux immigrés. Le soutien aux immigrés, c'est le consensus autour du « problème des immigrés » dont les solutions sont l'assimilation ou le rejet, selon que l'on est « pour » ou « contre ». Ce sont les batailles sur des plates-formes de revendications « spécifiques » qui renforcent la marginalisation. Ce qui ne veut pas dire que certaines luttes « immigrées », circonstancielles ou locales, ne soient pas légitimes.

Le thème de l'égalité montre le racisme comme le révélateur exacerbé des problèmes d'ensemble de la société. Le problème du logement, le rapport des jeunes avec la police et la justice, les problèmes d'emploi et de restructurations industrielles, l'échec de l'école pour les enfants défavorisés, ne sont pas des « problèmes d'immigrés ». Ils concernent la vie collective des quartiers où doivent se développer des pratiques de résistance commune où soient impliqués Français et immigrés comme partie prenante de la même aspiration à la transformation des rapports sociaux.

« A vouloir mettre le racisme à toutes les sauces, disait une initiatrice de Convergence, on risque de passer à côté des problèmes réels de la société. » Pire, il peut être l'arbre qui cache la forêt.

Le racisme vise les immigrés, l'anti-racisme doit viser l'ensemble de la société.

S'il n'est pas lié à l'aspiration d'égalité, l'anti-racisme ne peut être un moyen de connaissance de la réalité et de transformation des rapports sociaux. D'un autre côté, le combat pour l'égalité inclut une dimension anti-xénophobe, voire anti-colonialiste et, n'ayons pas peur des mots, anti-capitaliste. Convergence 84 n'est pas toujours allée jusqu'au bout de cette logique. Elle s'est parfois présentée — à son corps défendant — comme une initiative d'immigrés. En effet, les manifestations concrètes du racisme civil, quotas dans le logement, meurtres racistes (qui existent indépendamment des crimes sécuritaires), obligent à les combattre comme telles.

On peut, d'autre part, poser la question de savoir si la disparition des inégalités supprimerait à elle seule les manifestations du racisme civil ! Cette contradiction était aussi présente dans les débats, à l'intérieur de la coordination nationale de Convergence 84 et du comité parisien, sur le mot d'ordre d'égalité considéré comme « trop vague » ou « devant être précisé au fur et à mesure des étapes » et auquel était opposé celui de l'égalité des droits.

Le maintien jusqu'au bout du mot d'ordre d'égalité était dans le droit fil de la stratégie politique de Convergence visant à obliger les Français à prendre position dans un débat qui les concerne et à ne pas les enfermer dans une attitude de soutien.

Il est nécessaire d'explicitier les différences entre cette stratégie d'ensemble et la nécessité pour les comités locaux de poser les choses en termes de droits précis à obtenir.

Il ne s'agit pas de dire que le mot



d'ordre d'égalité des droits est faux en soi, mais de comprendre l'évolution de celui-ci jusqu'à celui d'égalité.

L'égalité des droits a été portée par la lutte des immigrés dans les années 70, et ce jusqu'en 1979 avec la fin du mouvement des foyers Sonacotra. Il s'agissait alors, pour une fraction de l'immigration, de revendiquer une amélioration de son statut et d'exiger de l'État « les mêmes droits que les Français ».

Aujourd'hui où l'État joue la carte de l'approfondissement des inégalités sociales, le thème de l'égalité correspond à la manière dont les différentes couches sociales, françaises comme immigrées, posent les questions de leur avenir, non plus simplement en termes de droits mais aussi en termes de rapports sociaux à établir, où la liberté, le respect, la dignité, bref la reconnaissance, sont les éléments prioritaires.

Le thème de l'égalité constitue le passage obligé d'une identité collective à reconstruire, base indispensable à reconstituer, avant de s'engager dans de nouvelles batailles à venir.

POUR UNE NOUVELLE CITOYENNETÉ :

Convergence 84 a lancé le débat — même de façon encore limitée à certains milieux — sur la nouvelle citoyenneté. Une partie de la presse a rendu compte de ce débat comme un mouvement d'idées interpellant l'opinion publique, les partis politiques et les intellectuels.

L'articulation entre le refus de l'assimilation et l'exigence de l'égalité pour tous — y compris les droits politiques — amène à poser la question d'une nouvelle

citoyenneté qui permettrait d'être citoyen, avec les droits et les devoirs que cela implique du point de vue de la société, et de garder sa nationalité. Disjoindre la citoyenneté de la nationalité ne peut se réfléchir qu'en rupture avec la conception jacobine de l'État-nation et amène les Français à se positionner eux-mêmes autrement par rapport à cette conception.

On peut formuler l'hypothèse suivante : les nouveaux critères de la citoyenneté seraient à rechercher non plus en regard de l'État national mais dans la société elle-même, dans les engagements sociaux et politiques de chacun vis-à-vis de la collectivité.

Le débat est ouvert.

C'est parce que Convergence 84 a, dès le point de départ, voulu s'adresser à la société civile, et qu'elle a maintenu contre vents et marées et ce jusqu'au bout, son indépendance politique et financière, que ce débat — même seulement énoncé — a pu être lancé.

UNE STRATÉGIE D'OUVERTURE :

Contre toutes les tentations du repli qui gangrènent la société dans son ensemble, Convergence 84 proposait l'ouverture.

« La machine du repli, c'est la montée des corporatismes de tous ordres, c'est quelque part un cercle vicieux... Convergence 84 veut être le lieu où il est possible d'envisager, de construire, de réaliser une autre réponse que par catégories qu'elles soient professionnelles ou culturelles... ». (Interview des initiateurs de Convergence).

Ceci reste à notre avis plus que jamais à l'ordre du jour.

Cependant, sur la question du repli, notre discours n'a pas été suffisamment clair. Notre critique du repli au sein des communautés immigrées visait ceux, extrêmement minoritaires, qui prônent l'organisation autonome des jeunes d'origine maghrébine comme seule stratégie politique, se posant ainsi en interlocuteurs représentatifs d'un groupe vis-à-vis du gouvernement et porteurs de revendications particulières à ce groupe.

Etre pour l'ouverture, contre le repli, c'était s'attacher à mobiliser tous ceux pour qui l'égalité est « une valeur et un besoin », ce n'était pas nier la nécessité vitale pour les communautés immigrées de préserver un espace de survie, de socialisation pour ne pas être laminées.

2

Que s'est-il passé sur les parcours, y compris le parcours de Paris ?

Convergence 84 a rencontré en chemin :

— des comités d'accueil et de participation. Ces comités sont constitués d'organisations de solidarité et d'organisations politiques que Convergence 84 avait elle-même été chercher (faute de réseaux politiques propres encore trop embryonnaires).

Un nombre important de ces comités se sont révélés incapables de sortir de la problématique traditionnelle de l'anti-racisme. Ils ont vécu Convergence 84 comme une *resucée* de la Marche, un appel à la mobilisation contre la montée du racisme et sur des revendications générales ne concernant que les immigrés et les Français solidaires.

Ils ont été incapables de faire le lien avec les jeunes des quartiers parce qu'ils n'ont pas de pratiques communes avec eux et qu'ils les considèrent au fond d'eux-mêmes comme des empêchements de cohabiter en rond.

Les rouleurs ont provoqué ou imposé des débats en partant de la vie quotidienne des jeunes, débats qui ont parfois révélé les conflits ouverts ou latents et les intérêts contradictoires entre les habitants des cités et l'environnement local institutionnel : municipalités de gauche, associations de solidarité...

D'autre part, ces comités locaux, obnubilés par cette problématique de l'anti-racisme traditionnel, qui met face à face Français et Maghrébins, n'ont pas non plus pris les moyens (mais la coordination nationale l'a-t-elle fait ?) de mobiliser les communautés autres que la communauté maghrébine et les Français solidaires.

D'autres comités locaux avaient préparé le terrain pour que le passage des rouleurs permette de porter les préoccupations quotidiennes des quartiers devant l'opinion et de faire le lien entre ces préoccupations et les thèmes mis en avant par Convergence. D'où débats, confrontations sur le terrain où ces comités se sont servis de Convergence 84 pour alimenter une dynamique locale.

Le discours du 1er décembre, « Lettre ouverte aux gens convaincus », a porté sur la place publique la crise de l'anti-racisme traditionnel. Mais il s'est limité à semer le trouble par une remise en cause généralisée et tous azimuts des comités locaux et des anti-racistes de tout poil, sans faire le bilan, nécessairement contradictoire de ce qui s'était passé sur les parcours. De plus, une crise doit permettre de régler ses comptes avec l'ancien mais doit aussi ouvrir une brèche pour l'avenir. Sur ce deuxième aspect, le discours final a été silencieux (mais de ce silence, ne sommes-nous pas collectivement responsables ?).



Si la crise débouche uniquement sur un constat (celui de l'isolement des jeunes), sur une simple dénonciation (celle de l'anti-racisme et de la gauche), sur une opposition entre territoires des cités et quartiers des centres villes, elle risque de perdre toute sa dynamique, voire même de passer complètement à côté de l'effet qu'elle a cherché à produire. Dans le climat actuel, elle peut renforcer le défaitisme, la tentation du repli, le corporatisme de groupe social chez les jeunes qui revendiquent une identité de « rebelle » et pratiquent une résistance sociale tournée vers eux-mêmes sans aspiration à être une force sociale et politique de transformation.

La marginalité et l'exclusion réelle des jeunes (quartiers des villes et des cités de banlieues confondus), si elles sont théorisées en valeurs constitutives de leur identité, risquent d'accroître l'isolement des jeunes face au reste de la société et de favoriser les tensions civiles à l'intérieur des communautés et entre les différentes couches sociales.

Bref, tout ce à quoi Convergence 84 s'est opposée farouchement au départ a resurgi à l'arrivée. Drôle de fin !

— une grande difficulté à mobiliser les communautés africaine, asiatique et, à moindre degré portugaise, et à faire qu'elles se retrouvent dans Convergence 84.

Cette difficulté est apparue dès le mois de septembre. Elle est liée à l'histoire particulière des relations entretenues par chacune de ces communautés (non homogènes par ailleurs) avec la France et avec leurs pays d'origine, à notre méconnaissance de

cette histoire et à notre incapacité à faire correspondre notre discours d'ouverture — quelque peu volontariste — avec une stratégie. Nous n'avons pas su dégager avec les associations et les organisations dont les objectifs étaient différents des nôtres, un contenu politique commun qui leur permette de se sentir concernées par l'initiative.

Ceci dit, il était essentiel que, même symboliquement, cette ouverture existe. L'intérêt d'une recherche de l'unité des communautés sur les thèmes de l'égalité et de la nouvelle citoyenneté reste évidemment valable. Cela ne peut se faire en quelques mois.

3

Que faire aujourd'hui ?

L'IMPORTANCE DE L'OPINION PUBLIQUE :

Convergence 84 a pris acte d'une conjoncture particulièrement difficile.

La montée de l'extrême-droite, les désillusions qui ont suivi l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le développement d'une crise sociale et idéologique qui disloque les rapports sociaux, favorise la concurrence acharnée, le « chacun pour soi et après moi le déluge », tous ces éléments convergent pour réaffirmer l'importance du débat dans l'opinion publique. Mais entendons-nous sur les mots : d'abord débat ne signifie pas paroles en salon fermé ; il ne signifie pas non plus uniquement mouvement d'idées, même si celui-ci est aujourd'hui nécessaire pour reconstituer les bases d'un engagement actif et authentique. Le débat est aussi, comme Convergence 84 l'a été, des initiatives dans l'opinion publique qui obligent les gens à se situer et à confronter leurs pratiques.

Qu'on le veuille ou non, l'écho rencontré par la Marche des Beurs et par Convergence 84 montre que l'opinion publique, émettée, atomisée, est à la recherche de nouveaux engagements.

Nous sommes de ceux pour lesquels Convergence 84 constitue une référence, un point d'appui à partir desquels nous voulons continuer à réfléchir et à agir. Il nous semble essentiel — surtout dans une conjoncture politique dominée par les élections de 1986 — de continuer à porter le débat sur l'égalité et la nouvelle citoyenneté dans l'opinion publique.

TROIS AXES DE TRAVAIL :

Trois axes de travail peuvent, à notre avis, être développés conjointement :

— poursuivre une réflexion à travers des groupes divers qui se retrouvent autour des questions posées par Convergence 84, réflexions qui devraient alimenter le débat public par des prises de position dans la presse, des recueils de textes publiés, des tables rondes, forums, etc. et cumuler dans quelques mois dans une initiative plus large où elles pourraient être confrontées et échangées ; dans le même ordre d'idées, travailler à construire un journal indépendant qui soit un point d'appui pour ces réflexions et

un lieu d'échanges, de points de vue et de pratiques alternatives dans la société civile.

— articuler cette réflexion avec une pratique dans la réalité quotidienne de quartiers où se posent concrètement les questions du travail, du logement, de la justice et de la police et où l'extrême-droite est à l'offensive.

— organiser des initiatives ponctuelles et spectaculaires du types de celles du matin du 1er décembre autour de l'histoire et des commémorations de dates permettant

de reconstituer une mémoire collective.

Exemples : 8 mai 1945 (massacre de Sétif), 17 octobre 1961 (massacres des Algériens à Paris), 16 juillet 1942 (rafle des Juifs au Vel' d'Hiv'), date de proclamation de la Commune et d'autres dates à trouver qui permettent l'ouverture à d'autres communautés afin qu'elles participent à ces initiatives.

le 6 février 1985

Signataires :

de l'ex-coordination Nationale

« CONVERGENCE 84 POUR L'ÉGALITÉ »

et ayant « roulé » sur les parcours :

ROUBAIX, STRASBOURG, BREST,
MARSEILLE ET PARIS.

Messaouda ABDERHAMANE

Josée CHAPELLE

Zineb FOUALI

Daniel GUERRIER

Olga NAGDEBORN

José VIEIRA MARTINS

Julien WINTER

PAS DE CALAIS, UNE ASSISTANTE SOCIALE ET UNE PUÉRICULTRICE CONDAMNÉES

Suite à une mort d'enfant sur CARVIN, une assistante sociale et une puéricultrice ont été condamnées respectivement à :

— 6 mois de prison avec sursis et 1 an d'interdiction professionnelle ;

— 1 an de prison avec sursis et 3 ans d'interdiction professionnelle.

Aucune faute de service ne leur est imputée par leurs employeurs.

La conception de travail social apparue lors du procès pose de graves interrogations.

LES FAITS

En août 81, un garçon de deux ans et demi était amené mort, par ses parents, à l'hôpital. Ses deux sœurs ont dû être hospitalisées.

Les parents ont été écroués, puis condamnés pour manque de soins. Leurs peines lors du second procès en assises, ont été portées à 15 ans de réclusion pour la mère, 12 ans pour le père.

Cette famille était connue des travailleurs sociaux dans le cadre de la « Protection maternelle et Infantile » (P.M.I.).

Le père travaillait, la famille avait un logement, le système de protection sociale était gratuit (médecin, soins).

Les parents n'étaient pas toujours présents, mais la mère écoutait les conseils. Si les conditions d'hygiène n'étaient pas toujours parfaites, elles ne représentaient pas un critère de danger pour les enfants.

Il n'y a jamais eu de refus de visite clairement exprimé : aucun voisin, aucun membre de la famille n'a signa-

lé aux travailleurs sociaux que les parents n'ouvraient pas leur porte volontairement.

Ce n'est qu'après le décès de l'enfant qu'a été connu des travailleurs sociaux de secteur le vécu difficile des parents (lors de leur enfance).

L'INCULPATION

L'assistante sociale et la puéricultrice ont été jugées pour « s'être volontairement abstenues de porter à des personnes en péril l'assistance que sans risque pour elles ni pour des tiers, elles pouvaient leur prêter soit par leur action personnelle, soit en provoquant un secours » (art. 63 du Code pénal).

La D.D.A.S.S. du Pas-de-Calais a témoigné qu'il n'existait pas de notion de danger lors des dernières interventions médico-sociales, qu'aucune faute professionnelle ne pouvait être retenue à l'encontre de la puéricultrice, et le Conseil Général, son employeur, a pris en charge les frais d'avocat.

De même le service de l'assistante sociale a pris financièrement en charge la défense de son agent.

Nous avons d'ores et déjà demandé à tous les conseillers généraux du Pas-de-Calais de se saisir de l'enjeu de ce procès pour le travail social et de se déterminer sur le soutien à apporter aux travailleurs sociaux condamnés.

La fédération C.F.D.T. Interco a alerté Georgina Dufoix, ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, avec qui une entrevue a été sollicitée.

Les travailleurs sociaux C.F.D.T. du Pas-de-Calais et du Nord (issus de plusieurs syndicats) ont suggéré aux autres organisations syndicales, professionnelles, politiques et familiales, la création d'un collectif contre l'interdiction professionnelle de ces travailleurs sociaux qui n'ont pas commis de faute de service.

Ce texte a été établi par des travailleurs sociaux de divers services rassemblés en collectif de soutien CFDT, qui maintenant est élargi à d'autres syndicats.

Pour le collectif :
Madame Manouvrier
30.01.85

Pour tout contact et soutien, s'adresser :
Syndicat INTERCO CFDT des
personnels de Préfecture et du
Département du Pas-de-Calais
Place de la Préfecture
62020 ARRAS Cédex

Rubrique Infos

TOXICOMANIE

Claude Olivenstein vient de présenter le rapport des activités du Centre médical Marmottan pour l'année 1984.

Nous avons retenu deux éléments intéressants :

— Malgré une affluence encore accrue des patients rendant les conditions de travail difficilement supportables, le « raz-démarée toxicomaniac »... commencerait à se ralentir.

— L'analyse des statistiques montre que les drogues dures touchent surtout la classe moyenne et les immigrés de la deuxième génération (80 %) et, fait nouveau, elles s'étendent dans le milieu ouvrier et dans de petits foyers ruraux.

ADRESSE UTILE

Un centre d'accueil, d'orientation et d'hébergement vient de s'ouvrir, à Château-ROUX.

Il accueille des majeurs (hommes et femmes) en rupture brutale (sortants de prison, d'H.P., personnes à la rue, etc...) et désireux de se stabiliser.

Nous travaillons sur la base d'un contrat très précis et concret, le client comme le T.S. ayant à en respecter les termes. Par ailleurs, nous passons des contrats tacites avec tous les organismes et services déjà existants, qu'il s'agisse de services sociaux (BAS, CAF, DDASS, secours catholique) ou d'organismes autres tels que : les foyers, les entreprises, les municipalités, l'office d'HLM, les pensions de famille, l'ANPE, etc...).

Un assistant social et une éducatrice y travaillent à plein temps ainsi qu'une infirmière, à mi-temps, et ce, au même titre.

Le projet a été mis en place dans le cadre des mesures d'urgences financées par l'État, pour l'hiver 84/85 ; la DDASS de l'Indre devrait prendre le relai fin avril prochain... ou pas !!!

Pour tous renseignements :

Association « Solidarité-Accueil »

49, rue Eugène Delacroix

36000 Châteauroux

Tél. : demander François MOURIER (AS)
(54) 27.77.17.

M.A.C.A.N.I.

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Le 21 janvier 1985

Monsieur le Ministre,

L'association M.A.C.A.N.I. tient à rappeler que la mise en scène de l'affaire du Coral a profondément remis en question la crédibilité des lieux de vie. Certains d'entre eux, par récurrence, ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

Nous insistons sur l'importance que représente un dénouement rapide de cette affaire, pour la poursuite des expériences innovatrices dont la circulaire Dufoix de janvier 83 reconnaît elle-même l'intérêt éducatif.

Nous rappelons notamment que l'affaire de Claude Sigala (le Coral) n'est toujours pas réglée, le dossier étant en instruction depuis OCTOBRE 82.

Outre le préjudice causé directement à l'intéressé, nous soulignons les conséquences de cette lenteur judiciaire :

— La suspicion propagée par les instigateurs de l'affaire du Coral continue de planer sur les lieux de vie remis en question dans leur ensemble auprès de l'opinion publique.

— Les administrations, payeurs et garantes se sentent obligées, par une extrême prudence, de paralyser l'innovation dans la prise en charge en figeant leur action dans les seules solutions traditionnelles dont on a depuis longtemps constaté les limites.

— L'accueil des jeunes gens dans ces lieux est donc menacé, voire interdit par un contexte précaire.

Où est la sérénité d'une justice qui répond par le silence à des affaires que certains ont cru devoir orchestrer tant elles remettaient en cause des valeurs fondamentales ?

Où est la neutralité d'une justice qui, par une lenteur inquiétante, semble prendre parti ?

Tant qu'une vérité ne sera pas rétablie, la forfaiture envers les lieux de vie continuera son œuvre de discrédit.

Pour M.A.C.A.N.I.,

La Présidente,

M.A.C.A.N.I.

F. MERVILLE

(Mouvement Associatif de Coordination pour l'accueil non institutionnel)

50, rue de Bourgogne

Vert-galant

93290 Tremblay-les-Gonnesse

FESSÉES : UN PROCUREUR ALLEMAND CONDAMNÉ

Pour avoir fessé les jeunes délinquants dont il s'occupait, un procureur de Clèves (nord-ouest de la RFA) a été condamné lundi à deux ans de prison avec sursis par le tribunal de Düsseldorf.

Selon le délit, il infligeait jusqu'à trente coups sur les fesses nues avant de conseiller aux parents d'en faire autant. Le procureur, qui lui-même avait été battu par son père jusqu'à l'âge de seize ans, risque aujourd'hui d'être radié si le jugement devient exécutoire.

DÉMOGRAPHIE ET TRAVAILLEURS SOCIAUX

Madame Evelyne Sullerot, dans son ouvrage récemment publié chez Fayard : « Pour le meilleur et sans le pire », dénonce vigoureusement tout ce qui fait craquer les vénérables institutions « famille » et « mariage ».

Ainsi, elle fustige les Travailleurs sociaux et les accuse de nourrir une « véridable détestation de la famille » !!!

« Ce sont les prosélytes de l'union libre ; ils aident, et même suscitent les formes alternatives du couple ».

Elle cite la lettre d'une assistante sociale à un ménage lui demandant conseil, la femme étant enceinte.

« Le plus profitable est que vous ne vous mariez pas et que le père ne reconnaisse pas l'enfant. Vous paierez moins d'impôts et la mère aura droit à l'allocation « parent isolé » !!!

Nous rappelons que Madame Sullerot est la co-fondatrice du *Planning familial*...

Le C.R.E.A.I. Ile-de-France vient de publier le numéro 1 d'un nouveau petit bulletin « Flash mensuel ».

Nous avons relevé dans l'éditorial de février, quelques idées extraites du rapport d'un groupe de travail sur les C.A.T. en vue des journées des 8 et 9 mars « Adultes en souffrance ».

Le problème posé est évidemment celui de l'insertion. Outre les questions habituelles : « pour qui, comment et où... ? », une proposition quelque peu novatrice, permettant d'instaurer une nouvelle dynamique dans la perspective de l'insertion : il s'agit de bouleverser les structures internes du C.A.T., en permettant changements de postes et promotions fréquentes.

Par ailleurs, dans le même but, établir des réseaux de C.A.T., qui assureraient à leurs « employés » le changement d'atelier et d'établissement, ce qui constituerait *a priori* déjà une amorce de mobilisation vers d'autres « changements » en utilisant la diversité des C.A.T. par s'achever enfin en milieu ordinaire.

A méditer...

FAIRE PART DE NAISSANCE

« L'espace Coq Héron »
3, rue du Coq Héron 75002 Paris

La fonction de ce lieu sera de devenir « une vitrine de l'innovation sociale »...

Il abrite l'I.D.E.F. « Institut de l'enfance et de la famille » (établissement public) qui aura pour mission d'étendre, d'approfondir et de diffuser la connaissance relative aux réalités de l'enfance et de la famille. A ce titre seront implantées

une médiathèque spécialisée, des salles de conférence et de restauration.

— Le C.S.I.S. (Conseil supérieur d'Information sexuelle) sera également « locataire » des lieux.

— Le C.I.E.S. (Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes), déjà voisin, ouvrira lui, une agence X 2000 (informatique) et un centre de formation à l'informatique et à la bureautique, ainsi que deux « entreprises intermédiaires ». Un restaurant associatif et une entreprise de dactylographie.

Écho des luttes

POLITIQUE SOCIALE DISCRIMINATOIRE A PARIS A L'ENCONTRE DES ÉTRANGERS ET DES FRANÇAIS PAUVRES

Par note confidentielle du 27 juillet 1984, le Conseil général de Paris a demandé à la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, la transmission de deux listes nominatives :

- l'une concernant les étrangers en situation dite irrégulière,
- l'autre, les étrangers en situation régulière qui ont sollicité l'ASE.

Ces listes doivent être accompagnées des photocopies de documents fournis à l'Aide Sociale à l'Enfance par les travailleurs sociaux et les administratifs instruisant les demandes ainsi que d'un questionnaire de type informatique.

Deux autres lettres destinées aux différentes sections du BAS suivent cette mesure.

En effet, par note du 20.09.84 et du 12.10.84, le Directeur du Bureau d'Aide Sociale a demandé que lors de l'ouverture de tout dossier d'aide sociale les agents du BAS fassent la photocopie des titres d'identité et de séjour afin de les transmettre à la préfecture de police sous l'argument d'un contrôle de l'authenticité des documents fournis.

Devant ces mesures, un groupe de travailleurs sociaux et de membres du personnel administratif s'est constitué en collectif du personnel des organismes concourant à l'action sociale.

Le collectif est soutenu par les syndicats CGT, CFDT, FO et différentes associations de défense des droits des immigrés.

Il a pris comme objectifs la lutte contre :

- la politique discriminatoire de l'Aide Sociale,
- la transmission d'une liste nominative de tous les étrangers sollicitant une aide financière et le fichage de la population pauvre de Paris,
- la communication des titres d'identité à la préfecture de Police.

Il refuse de participer à ce fichage en ne transmettant pas les pièces d'identité et en ne mentionnant aucune nationalité conformément au Code de la Famille et de l'Aide sociale qui n'introduit pas de critère de nationalité dans l'attribution d'une aide.

(Un article paraîtra dans le prochain numéro à ce sujet).

Permanence du collectif :
Tous les jeudis de 12h 30 à 13h 30
Maison de la Goutte d'Or
10, rue des Affres 75018 Paris

ODEURS D'ENCRES...

La revue de la presse, de l'édition et des revues.

Lecteurs - Lectrices à vos stylos !

*Vous êtes curieux (se) !!! Vous aimez fouiner, bouquiner...
Faites profiter un large public de vos trouvailles littéraires.
La rubrique ODEURS D'ENCRES vous ouvre ses colonnes.
Vos commentaires et vos critiques sur les dernières parutions
(revues, livres, etc...) intéressant les secteurs professionnels qui sont
les vôtres, seront publiés.*

adressez vos textes à la revue PEPS - Labatsuzan Christian
1, rue Keller 75011 Paris

REVUE DES LIVRES

« Les Travailleurs Sociaux »

J. Ion et J.P. Tricart

Col. Repères

Éd. La Découverte

Livre intéressant qui fait œuvre de synthèse concernant cette « nébuleuse » de métiers unifiés autour de la notion de travail social.

On y trouve une brève histoire de nos professions, une description analysée des personnels et de leurs trajectoires sociales, une tentative pour pointer ce qui fonde nos pratiques à travers « l'alchimie du métier » que les auteurs qualifient de « savoir-faire administrativo-relationnel ».

Sont abordés enfin le sempiternel malaise des TS et les stratégies d'accommodement et de dérive professionnelles pour aboutir aux questions concernant nos avenir et le fait de savoir si les TS constituent un milieu social ?

Un bon ouvrage de sociologues vulgarisateurs, pas gros (123 p.), et pas cher (29 F)... où l'on cherche malheureusement en vain le feu qui couve sous la cendre, cette dynamique en germe qui, au-delà du constat de désespérance propre à la période, constituerait pour nous un espoir.

Mais tel n'était probablement pas l'objectif de ce livre, alors lisez le tout de même et, pour le bouillonnement... lisez PEPS !

Jim Tonic Acid

LES 10 COMMANDEMENTS !

Qu'est-ce que décider — Qui décide quoi et comment ?... Le « management » et l'action sociale sont-ils compatibles ? La décision dans le travail social relève-t-elle de la science ou de l'art ? Qui sont les nouveaux décideurs... « Décider » c'est évidemment le titre du numéro 64 de « Marge », le bulletin bimestriel de l'ANDESI.

MAIN BASSE SUR L'ARGENT PUBLIC

L'association calvadosienne de la sau-

vegarde de l'enfance, c'est : 737 travailleurs sociaux qui s'occupent de 500 enfants...

Des dizaines de détails de ce genre figurent dans l'enquête de Louis Bériot sur les associations loi 1901... Les attaques les plus violentes portent directement sur tout le « milieu » de l'enfance inadaptée, dont quasiment tous les établissements relèvent de cette structure administrative et juridique.

Louis Bériot ne ménage pas sa critique et décrit ainsi le secteur : « toute une bureaucratie parallèle, peuplée de Tartufes et de dames patronnesses version fin XXe siècle, tout un bazar de charité exploitant non pas le travailleur, c'est bon pour le capital privé, mais les mères célibataires, les enfants perturbés, les toxicos, les handicapés... Atroce !! ».

Mais quelle image sommes-nous donc capables de donner...

Nul doute que les Conseillers généraux vont redoubler de prudence, avant de débloquer les prochains budgets...

« Le bazar de la solidarité »

Louis Bériot.

Éd. Lattès.

ESPRIT

Nous vous signalons la réédition par la revue « Esprit », de deux numéros « phénomènes ».

— Pourquoi le travail social ? — 3ème édition... Pour ceux qui ne l'ont pas lu (ils doivent être rares...) ou pour les étudiants dont les formateurs viennent de trouver d'autres ouvrages de références...

Je noterai simplement au passage que ce numéro publié en 1972, dans la chaleur de la mouvance soixante-huitarde, devrait figurer dans nos bibliothèques respectives, au titre de vénérable et modeste antiquité.

— Drogue et société — 2ème édition, publié fin 80. Un numéro spécial dont la réédition est bienvenue. La nouvelle préface de Joa Fatela replace les différents articles dont l'intérêt s'amenuisera difficilement, face à la réalité actuelle du problème toujours posé avec acuité.

N'y avait-il pas toutefois quelques aménagements ou compléments à apporter à ce numéro ?

VOTRE PUBLICITE
VOS ANNONCES
DANS LE PROCHAIN
NUMERO DE PEPS

TARIFS PARTICULIEREMENT
AVANTAGEUX

Exemples TTC

1/6 de page (6 x 13) F 200

1/4 de page (9 x 13) F 270

1/2 page (18 x 13) F 480

La page entière (18 x 26) . . . F 800

Contacts :

PEPS
Christian LABATSUZAN
1, rue Keller
75011 PARIS
Tél. : 16 (1) 850.08.14

LA CURE THERMALE
A SAINT-HONORÉ LES BAINS

STATION DES VOIES RESPIRATOIRES
ORL, RHINO, OTITES, SINUSITES
ASTHME, BRONCHITES A RÉPÉTITION

CHOISISSEZ L'EFFICACITÉ
Une Maison d'Enfants spécialisée

LE C.T.R.R.

CENTRE THERMAL
ET DE RÉÉDUCATION RESPIRATOIRE
MÉDECIN RÉSIDENT
TRAITEMENTS INDIVIDUALISÉS
ACCUEIL MIXTE DE 3 A 17 ANS

*Envoi de documentation ou renseignements
sur demande ou par téléphone*

C.T.R.R.
B.P. N° 11
58360 ST-HONORÉ LES BAINS
Tél. (86) 30.73.12

PETITES ANNONCES

Séminaires de formation en travail social
communautaire - 1985.

A FLUMET (SAVOIE)

- du 14 au 19 avril 1985

Séminaire sur le thème de « Le processus
d'action communautaire : conscientisation,
mobilisation, organisation ».

A SEIGNOSSE (LANDES)

- du 13 au 19 octobre 1985

Colloque sur le thème de « Crise de l'État-
Providence. Retour de la société vers un au-
tre travail social ».

Droit de participation : 1 800 F.

(comprenant inscription et séjour en pension
complète).

Pour tous renseignements complémentaires :
I.E.I.A.S.

179, rue du Débarcadère

6001 MARCINELLE - BELGIQUE

Journées d'Étude :

École des Parents et des Éducateurs

Parent seul, parent différent ?

La monoparentalité...

14 mars 1985 - 9 h à 17 h30

66, boulevard Saint-Michel 75006 Paris

Renseignements E.P.E. - 348.00.16

IFEPP 1985

140 bis, rue de Rennes, 75006 PARIS

Pour le DÉVELOPPEMENT
des PRATIQUES d'AIDE
et de CONSEIL

*Entretien - psychodrame -
Gestalt - formation de conseillers conjugaux -
approche de ROGERS.*

Pour l'ACTION SOCIALE
COLLECTIVE

*Animation d'équipe
Evolution de la fonction d'encadrement
Formation de formateurs.*

Tél. (1) 222.90.70



**BOUTIQUE
DE GESTION
PARIS**

**CRÉATEURS D'ACTIVITÉS
ET D'ENTREPRISES
CULTURELLES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Les boutiques de gestion forment

un réseau national et proposent

de nombreux services

Pour tous contacts et renseignements

BOUTIQUE DE GESTION DE PARIS
95, boulevard Voltaire 75011 PARIS
Tél. 16.1.355.09.48

- Accueil et orientation personnalisée des projets
- Accompagnements et conseils dans la démarche de création
- Aide technique à la résolution des problèmes de gestion
- Recherche des moyens, notamment financiers
- Appui à la mise en œuvre et suivi des activités
- Formation à la gestion
- Études
- Mises en relation des expériences existantes et des projets

UNIVERSITÉ PARIS VII

L'INSTITUT DES PSYCHOLOGUES CLINIENS

organise le

VENDREDI 22 MARS 1985

un colloque sur

L'ACTE DE VIOLENCE

avec la participation de :

- Dominique ARNOUX (Centre Étienne Marcel),
« *L'enfant exposé : acte de violence et déni* »
- Philippe JEAMMET (Hôpital international universitaire),
« *Violence et identité à l'adolescence* »
- René GIRARD, professeur à l'Université de Standford (Californie)
« *Réciprocité et violence* »

Coordinateurs des débats :

François GANTHERET – Jean-Michel LABADIE

Secrétariat :

A. de REVIERS – Tél. 337.47.18

Frais de participation : – Professionnels : 150 F
– Étudiants : 120 F (Carte d'étudiant obligatoire)
Textes de la journée : 40 F

Établir un chèque à l'ordre du GREUPP et l'adresser :

UER de Sciences Humaines Cliniques
13 rue de Santeuil 75231 Paris Cedex 05

FORUM - RASSEMBLEMENT
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ACTEUR DE L'HISTOIRE A VENIR DU SOCIAL

Dans le contexte général de la crise économique et sociale, la décentralisation peut apparaître comme un des moyens d'action d'un dispositif plus large pour sortir de la crise.

Les répercussions de ce dispositif dans le champ du travail social sont multiples, et les enjeux ont été largement analysés un peu partout, notamment dans la revue PEPS (reportez-vous à l'encadré : « Les dossiers de PEPS »).

Face à ce qui se pense et se met en place, tant en matière d'objectifs assignés au travail social que de contenu, de rapport avec le politique, de statut... nous estimons en tant que travailleurs sociaux, avoir notre mot à dire.

Certaines forces ont bougé pour tenter de sensibiliser nos professions sur les enjeux de la période. Des colloques et réunions ont eu lieu, rassemblant des représentants du champ universitaire et politique, les hiérarchies professionnelles, les associations et les syndicats.

Ces démarches ont exprimé avant tout les questions et les réponses institutionnelles laissant dans l'ombre la multitude de contraintes mais aussi des initiatives, des réflexions et des volontés qui s'expriment tous les jours dans nos pratiques.

**CE MANQUE REND NÉCESSAIRE UNE DÉMARCHE COMPLÉMENTAIRE PORTÉE PAR
LES ACTEURS DES TERRAINS,
PROFESSIONNELS OU EN FORMATION.**

Ni contre, ni à la place de... ce forum-rassemblement sera l'occasion de sortir de nos isolements, de regrouper et confronter nos réflexions et nos pratiques afin de rechercher ensemble à travers la diversité de nos institutions, ce qui fonde l'unité de nos professions.

- *Que peut faire le social dans un contexte de crise et de décentralisation ?*
- *Comment engager un travail social centré prioritairement sur les besoins de la population, avec la collaboration des usagers ?*
- *Face au politique, faut-il affirmer l'autonomie relative du travail social ?*
- *Dans l'affirmative, sur quels principes, sur quels projets, avec qui, au nom de qui ?*
- *Peut-on aller vers une déontologie collective des travailleurs sociaux ?*
- *Comment porter cette autonomie relative et dans quel cadre la négocier ?*
- *Dans une telle perspective, quelle unité collective pour nos professions ?*
- *Quel pôle rénovateur pour le travail social ?*

**ENSEMBLE, PRÉPARONS L'AVENIR :
SOYONS ACTEURS DE L'HISTOIRE DU SOCIAL**

Pour en savoir plus sur :

- la date et le lieu du forum rassemblement,
- le contenu des tables rondes, les thèmes et les intervenants,

Écrivez-nous, vous recevrez une documentation complète (joindre deux timbres à 2,10 F.)

PEPS, Forum-Rassemblement des travailleurs sociaux
1, rue Keller 75011 Paris
Tél. : (1) 850.08.14